



POISSY

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le dix décembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Karl OLIVE, Maire.

PRESENTS : Mme DOS SANTOS M. MONNIER Mme EL MASAOUDI M. MEUNIER M. NICOT Mme MESSMER M. BLOCH Mme XOLIN M. MOULINET M. PROST Mme CONTE Mme SMAANI M. DJEYARAMANE M. ROGER M. LETELLIER Mme LEFEBVRE Mme HUBERT Mme MAIRET Mme GRAPPE M. DE JESUS PEDRO Mme EMONET-VILLAIN (présente à partir de la délibération 47) Mme BELVAUDE M. POCHAT Mme DRAY-BAZERQUE Mme KOFFI M. DUCHESNE Mme DEBUISSER M. JOUAN M. GEFFRAY Mme VINAY Mme LOQUE M. DOMPEYRE M. FALZON Mme POTHIER.

POUVOIRS : Mme GRIMAUD à M. MEUNIER.

ABSENTS : M. BERÇOT M. LEGRAND.

EXCUSE : M. ALLAOUCHICHE.

SECRETAIRE : M. Michel PROST

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

Le Conseil municipal devant désigner un secrétaire de séance, Monsieur Michel PROST est proposé pour cette fonction.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 21 octobre 2019 au 22 novembre 2019 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n°9 du 11 février 2019 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est joint à la convocation.

- **Décisions du Maire** : Aucune remarque
- **Procès-verbal du 25 novembre 2019** : Aucune remarque
- **Les délibérations** :

1) BUDGET PRINCIPAL 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°2.

Monsieur Moulinet :

« Le Budget Primitif de l'exercice 2019, adopté par le Conseil Municipal du 18 mars 2019, et la décision modificative n°1 adoptée le 30 septembre 2019 nécessitent l'ajustement de certaines prévisions de recettes et de dépenses afin de prendre en compte certaines informations et modifications telles que :

- La récupération de l'excédent du budget TVA,
- L'apurement des rattachements de dépenses et recettes 2018,
- L'ajustement des Intérêts Courus Non Echus,
- La mise à jour des Autorisations de Programmes,
- L'ajustement des crédits pour l'acquisition du 10 Boulevard Devaux,
- Des écritures d'ordre patrimonial.

Il est proposé au Conseil de voter une décision modificative n°2 qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 375 619 euros et qui constate un solde positif en investissement de 1 327 252, 58 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2) BUDGET PRINCIPAL 2019. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT : AP09-01-01 : EQUIPEMENT ENTREE DE QUARTIER DE LA COUDRAIE : AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT 2019.

Monsieur Moulinet :

« Merci.

Si vous le permettez, je fais une présentation des délibérations 2 et 3 parce qu'elles sont intimement liées. Puis, on les vote ensemble.
(Pas d'objection des membres du Conseil).

Nous avons une autorisation de programme AP 001 qui concerne l'équipement de quartier de la Coudraie et une autorisation de programme global AP 0901 qui concerne l'ensemble de tout le programme (résidence, équipement de quartier et certaines subventions).

Concernant l'AP 001, donc sur l'équipement de quartier, celle-ci avait été créée en 2015 pour tenir compte uniquement de cet équipement afin de pouvoir identifier ses coûts et l'inscrire dans le patrimoine de la Ville.

A ce jour, il est constaté que le montant qui avait été initialement prévu de 4,6 millions d'euros n'était pas suffisant.
Par conséquent, il faut le réajuster de plus d'1 million d'euros. Il est précisé que dans sa globalité l'autorisation de programme ne change pas.

Il faut donc déduire de l'AP01 1 million pour le transférer sur l'AP 09-0101 pour l'équipement de quartier.

C'est ce qui est proposé au conseil municipal d'autoriser le crédit de paiement de 500 000 euros pour cette AP 09-0101. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3) BUDGET PRINCIPAL 2019 - AUTORISATION DE PROGRAMME : AP09-01 : RENOVATION URBAINE DE LA COUDRAIE : AJUSTEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME.

(Délibération présentée par Monsieur Moulinet en même temps que la délibération n°2)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4) BUDGET PRINCIPAL 2019 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS : AP14-04 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION, CREATION D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU) ET DU RESEAU FIBRE OPTIQUE MULTI-SERVICES (RMS) SOUS-JACENT : CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME.

Monsieur Moulinet :

« Il est proposé au conseil municipal de procéder à la clôture de l'autorisation de programme AP14-04 concernant la mise en place d'un système de vidéo-protection, création d'un centre de supervision urbain, le CSU, et du réseau fibre optique multi-services (RMS) sous-jacent pour un montant de 2 989 583,45 euros TTC sur les 3 millions initialement fixés. »

Madame Mairet :

« Je vous remercie Monsieur le Maire.

Ce qui est déstabilisant dans ce genre de délibération, c'est que le chiffre de crédit de paiement ne correspond absolument pas au mandat émis.

Aussi, la règle d'or en matière financière c'est de consulter les comptes administratifs. Je rappelle que nous n'avons à disposition que les comptes administratifs de 2014 à 2018. C'est toujours pénible de les recevoir en décalé du budget principal.

Alors, vous nous demandez de clore en autorisation de programme, une autorisation de programme d'un montant cadre de 3 millions d'euros.

Pour un montant de consommation de crédit de paiement de 3 millions d'euros selon la limite supérieure autorisée.

Monsieur le Maire je suis stupéfaite, entre 2014 et 2018 vous avez appelé, en ouverture de crédit de paiement, un total dépassant de 70 % le total des mandats émis.

Je répète, au compte administratif pour un montant total de mandat émis de 3 millions d'euros, vous avez appelé 2 107 944 euros de trop soit 70 % de crédits annulés et cette surévaluation des besoins se répète tous les ans depuis 2014.

A un tel niveau, Monsieur le Maire, on ne peut plus parler de prudence car les ouvertures de crédit de paiement fonctionnent, à peu près dans une collectivité comme dans la vraie vie, sur la base de devis. Vous prévoyez des crédits de paiement en conséquence tous les ans.

Qu'une entreprise vous facture 20 % de plus que son devis, ce serait gênant mais qu'une entreprise vous facture 70 % de plus que son devis cela relèverait de l'escroquerie.

Aussi, je ne peux m'empêcher de penser aux répercussions du montage budgétaire des investissements.

Comme vous le savez, pour simplifier la compréhension pour tout le monde, on finance des investissements par autofinancement dégagé par notre excédent reporté de fonctionnement ou un emprunt.

Pour financer 70 % de plus que besoin, cela représente beaucoup de sacrifices sur les dépenses de fonctionnement de la Ville.

Aussi, Monsieur le Maire, je vous demanderais de bien vouloir veiller dans une marge de risque acceptable à ne pas presser comme un citron le budget de fonctionnement sur la base d'ouverture de crédit de paiement en investissement surévalué.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Je crois que vous vous êtes trompée Madame Mairet.

Je vais passer la parole à Monsieur Moulinet. »

Monsieur Moulinet :

« Merci.

Une clôture fixe des montants et les montants réalisés que vous avez ne doivent pas dépasser le montant fixé dans l'autorisation de programme sauf s'il est réajusté.

Ce montant n'a pas été ajusté jusqu'à présent donc dans la mesure où on a un réalisé qui est inférieur au montant initial, on est bon.

Donc, je ne vois pas pourquoi vous vous offusquez qu'on n'ait pas une identité parfaite entre les 3 millions d'euros initiaux et les 3 millions d'euros à l'arrivée. Je suis très surpris.

En revanche, concernant le montant de toutes les inscriptions que vous évoquez, il y a des ajustements qui se font tous les ans en fonction du réalisé. Le réalisé est plus ou moins fort une année sur l'autre et il est reporté l'année qui suit.

On n'a pas du tout dépassé le budget, on est parfaitement dans l'enveloppe.

Franchement, j'ai du mal à comprendre votre position aussi véhémement, à la limite de parler d'escroquerie. Je suis très surpris.

Je pense qu'il faudrait vraiment que vous relisiez parfaitement les documents et les annexes qui vous sont joints et je pense que vous devriez mesurer un peu plus vos propos à l'avenir. »

Madame Mairet :

« Mon propos, c'est je ne me base que sur les comptes administratifs, je ne me base pas sur la délibération.

Je me base sur les appels de crédit de paiement qui ont été faits et le mandat émis c'est-à-dire la somme réelle qui a été dépensée à partir de cet appel de paiement de crédit.

De toute façon, on ne peut pas aller au-delà d'une limite de 3 millions puisque c'est inscrit dans l'autorisation de programme.

On n'est pas au-delà, ce n'est pas la question.

C'est que vous avez appelé 70 % de crédit de paiement en plus et ces crédits de paiement ont été recalés. »

Monsieur le Maire :

« Non, ils n'ont pas été recalés Madame Mairet mais ils n'ont pas été consommés. »

Madame Mairet :

« Ils n'ont pas été consommés.

Sauf que quand il y a un décalage de 70 % entre ce que vous appelez et ce qui est réellement consommé, il y a un problème.

Ça part du problème qu'on a une mauvaise perception des sommes à engager de l'investissement sur cette autorisation de programme. »

Monsieur le Maire :

« Madame Mairet, je pense que vous avez fait fausse route et ce n'est pas bien grave.

L'important, c'est le réalisé. On est à 2,9 millions par rapport à 3 millions.

En revanche, lorsque vous dites qu'il faut que je sois vigilant sur les dépenses de fonctionnement, je vous propose juste de reprendre le dossier spécial finances de 2019 qui retrace tout ce qui s'est passé depuis 2014 et en termes de dépenses de fonctionnement et de budget de fonctionnement. Vous faisiez partie à l'époque de l'équipe et vous y aviez contribué et je vous en remercie, vous verrez qu'on n'a pas trop à se plaindre par rapport à cela.

Je voudrais juste rappeler que là où je vous rejoins, c'est qu'il n'y avait aucune caméra en 2014. Aujourd'hui, il y en a 65 bientôt 71.

Je souhaite vous transmettre quelques résultats probants :

- Moins 17 % d'atteintes aux personnes et aux biens entre 2016 et 2018,
- Moins 27 % de cambriolages depuis 2016,
- Moins 28 % de vols liés aux véhicules à moteur depuis 2016,
- Moins 23 % d'autres vols sans violence contre les particuliers depuis 2016,
- Moins 41 % de vols avec violence sans arme depuis 2016.

Les résultats plus chiffrés sur la vidéo-protection, 109 extractions, puisque vous le savez il faut que ce soit bien encadré par la loi avec une demande de commission rogatoire faite par l'Etat :

- 40 pour les stupéfiants,
- 22 pour les vols avec dégradations,
- 18 pour agressions,
- 8 pour les délits de fuite.

Cela, pour vous montrer un tant soit peu l'efficacité de ce plan de prévention des risques urbains pour lequel on va continuer à investir sur l'ensemble des quartiers, à la demande des Pisciacais.

En tout cas, merci pour votre intervention Madame Mairet. »

Vote pour : 35
Vote contre :
Abstention : Mme Mairet
Non-participation au vote :

5) BUDGET PRINCIPAL 2019 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT : AP14-02 : RENOVATION DU MUSEE DU JOUET : AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT 2019.

Monsieur Moulinet :

« Il est proposé au conseil municipal d'ajuster les crédits de paiement 2019 pour l'autorisation de programme AP14-02 concernant la rénovation du musée du Jouet pour un montant de 454 073 euros TTC. »

Madame Mairet :

« J'oserais dire « on prend la même et on recommence ».

L'autorisation de programme est de 2 millions d'euros pour le musée du Jouet qui a été réévaluée en février 2017, compte tenu de certaines difficultés qui nous ont été parfaitement expliquées par Madame Xolin sur les précédents conseils municipaux.

Néanmoins, pour un mandat émis en crédit de paiement de 1 588 338 euros de 2014 à 2018 inscrit au compte administratif, nous avons 100 % de crédit annulé soit 1 584 342 euros de crédit annulé.

On a annulé autant de crédit qu'on en a dépensé.

Ce décalage entre le taux d'engagement au budget et les corrections au compte administratif sont pour moi un grand mystère.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Mairet.

Sur les sujets un peu plus techniques, je veux bien vous proposer de rencontrer le directeur financier de la Ville.

Madame Maire, je suis sérieux lorsque je dis que vous vous offusquez sur des projets dont on n'a jamais dépassé l'enveloppe et qu'on n'a pas consommé ce que nous avons imaginé consommer par rapport à des aléas.

Je veux bien que vous vous offusquiez.

J'aurais aimé que vous vous offusquiez de la même manière quand en 2015 il a fallu constater l'autorisation de programme de l'école Mandela, affichée par nos prédécesseurs à 5 millions d'euros, qui a coûté à la collectivité 4 millions d'euros supplémentaires. 9 millions d'euros !

Là, on n'est pas dans la trajectoire similaire, on est dans la trajectoire inverse.

Effectivement, les 4 millions d'euros il a fallu aller les chercher dans les provisions de la ville et être assez astucieux pour ne pas que cela vienne peser sur les épaules du contribuable Pisciacaïs.

On est sur une gymnastique un peu technique. C'est la raison pour laquelle, je vous propose de prendre attache avec le service finances de la Ville, avec lequel vous pourrez échanger si vous le souhaitez. »

Vote pour : 35

Vote contre :

Abstention : Mme Mairet

Non-participation au vote :

6) Budget principal 2019 : Autorisation de programme et crédits de paiement : AP18-01 : Maison de fer. Ajustement des crédits de paiement 2019.

Monsieur Moulinet :

« Il est proposé au conseil municipal d'ajuster les crédits de paiement 2019 pour l'AP18-01 concernant la Maison de fer pour un montant de 1 450 000 euros TTC. »

Madame Mairet :

« Monsieur le Maire, n'ayant pas à ma disposition les comptes administratifs 2019, je ne puis faire les même décomptes que pour les délibérations 4 et 5.

Je note que vous avez appelé en 2019 des crédits de paiement à hauteur de 3 139 012 euros et que vous procédez à des ajustements de crédit de paiement pour un montant de 1 454 000 euros parce que les factures ne sont pas arrivées.

Je dresse le constat en l'absence des comptes administratifs. »

Monsieur le Maire :

« J'en profite, mes chers collègues, pour vous dire que si vous avez l'occasion d'aller voir l'évolution des travaux, cela en vaut le détour.

J'en profite également pour remercier les différents partenaires qui disaient à l'entame de ce formidable projet qu'ils allaient faire en sorte de baisser au maximum « la facture », ce qui a été le cas.

Je voudrais rappeler les partenaires qui ont fait confiance et saluer les agents de la ville de Poissy, notamment nos chasseurs de subventions, tels qu'on les appelle ici et aux Mureaux car c'était une initiative du Maire des Mureaux :

- L'Etat et la DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui nous ont octroyés 248 402 euros de financement,
- La Région Ile-de-France : 300 000 €
- Le Conseil Départemental des Yvelines : 1 250 000 € sur les 2,5M€ du parcours touristique,
- La FCTVA : 541 332 €
- Reste à financer : 880 000 €

Au-delà de cela, réductions des impôts de 60 % grâce aux dons et au mécénat dont :

- Crédit Agricole : 80 000 €
- Rotary club de Poissy : 5 000€
- **MESEINE AVAL :**
- L'assiette aux 4 vents - 200 €
- Atalian Global Services - 15 000 €
- ENVEA - 5 000 €

- Société Générale - 2 000 €
- NEXITY APPOLONIA - 20 000 €
- Saint Louis immobilier – 1500 €

Puis, nous avons eu une souscription publique de particulier et un mécénat de compétence de Philippe Blanc de Trio Ingénierie.

Oui, il y a un beau projet. On vous tiendra évidemment informé pour la livraison de cette très belle Maison de fer qui est aujourd'hui au cœur du parc Meissonier.»

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7) Budget principal 2019 - Autorisation de programme et crédits de paiement : AP19-01 : Construction du conservatoire de musique, danse et art dramatique. Autorisation de programme.

Monsieur Moulinet :

« Le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Poissy s'est considérablement développé et est devenu l'un des plus importants des Yvelines. Il accueille à ce jour près de 1200 élèves répartis dans une cinquantaine de disciplines qui sont enseignées par une équipe de 43 professeurs.

Il n'est constant, tel que cela ressort d'un rapport de la société AEC en mars 2014, que les locaux de l'actuel Conservatoire sont inadaptés à plusieurs égards notamment par leur superficie, leur acoustique et de leurs équipements.

C'est la raison pour laquelle la municipalité a recherché un emplacement au cœur de la ville, capable d'accueillir un conservatoire composé entre autre de studios de danse ainsi que de nombreuses salles de musique, d'un auditorium et de divers locaux.

Après analyse, l'immeuble situé au 5 rue des Grands Champs, à proximité immédiate du centre-ville de Poissy, représentant une assiette foncière de 1247 m², répondait parfaitement aux attentes.

Cet immeuble constitué de 5 lots a fait l'objet de négociation pour l'acquisition qui s'effectuera en plusieurs phases. Il sera ensuite envisagé sa démolition pour une construction d'un ensemble immobilier adapté aux activités du conservatoire.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture de l'autorisation de programme AP19-01 : acquisitions foncières et construction du nouveau conservatoire de Poissy, pour un montant de 2 400 000 euros TTC et d'inscrire les crédits de paiement 2019 pour la première acquisition foncière pour 206 551 euros TTC. »

Madame Mairet :

« Je vous remercie Monsieur le Maire.

Vous nous évoquez la SCI BUROBOUTIC.

Vous avez listez toutes les SCI, leur représentant et les différents propriétaires auprès de qui vous avez fait des acquisitions.

Dans l'article 2 de la délibération, vous évoquez la SCI BUROBOUTIC. Je voudrais savoir qui la représente, s'il vous plaît ?

Merci. »

Madame Dos Santos :

« Bonsoir à tous. Merci Monsieur le Maire.

La SCI BUROBOUTIC était vendeur d'un lot de bureaux, d'immobiliers... sur la France entière.

C'est un lot qui est estimé à un certain montant et nous avons eu la chance de pouvoir préempter le lot unique qui nous intéressait sur la ville de Poissy. Comme cela faisait partie d'un lot entier cela avait été « sous-évalué » ce qui nous a permis de préempter à un prix défiant toute concurrence. »

Monsieur le Maire :

« Pour répondre à la question de Madame Mairet, ça c'est la première délibération que nous avons faite il y a un an puisque c'est le domaine que nous avons préempté.

Donc, il y a un an nous avons acté cette préemption.

Je demande aux services de regarder le nom des propriétaires, pour le coup que nous n'avons jamais rencontrés puisque c'est par avocats interposés que cela s'était fait. Nous allons vous dire ça.

Pour la bonne et parfaite compréhension de chacune et chacun d'entre vous, je pense que cela est valable pour les personnes qui nous regardent et qui sont présentes, je voudrais rappeler qu'on est sur une opération à tiroirs puisqu'on est sur la construction au 5 rue des Grands Champs et la libération du 8 mai 1945 (vous m'avez compris la libération du Conservatoire), et la réalisation ensuite d'une opération immobilière rue du 8 mai 1945, à la place du Conservatoire actuel.

On est sur une surface de parcelle de 1247 m² à Grands Champs sur une surface utile et nécessaire de 2000 m².

Pour information, la semaine dernière le premier COPIL a été organisé avec l'ensemble des partenaires au sein des services techniques de la ville de Poissy.

En deux mots concernant le projet : salles de musique (une quinzaine), une salle d'art dramatique, un auditorium, une salle de répétition, des salles de danse et puis des bureaux, sanitaires, locaux techniques et évidemment les parkings.

Lorsque je parle de promotion immobilière, il s'agit de pouvoir mettre en place un Musée de 700 m² au rez-de-chaussée qui sera le Musée d'art et d'histoire. C'est pour cela que je parle d'opération à tiroirs.

Et enfin, évidemment rien n'est fait puisque ce sont simplement des premiers contacts qui ont été effectués, nous avons eu deux propositions qui oscillent entre 1 650 000 euros et 2 100 000 euros, à peu près, sur l'actuel Conservatoire de danse avec la constitution de ce futur Musée d'art et d'histoire.

Voilà, je voulais compléter cette petite information parce que je pense que c'est une bonne nouvelle pour la ville de Poissy, pour les passionnés de musique et d'art dramatique, pour le Conservatoire où il y a 1200 adhérents aujourd'hui et qui fait un travail remarquable et qui irrigue non seulement la ville de Poissy mais l'ensemble du territoire avec un peu plus de 70 % de Pisciacais. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8) Budget Principal - Ouverture de crédits dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020.

Monsieur Moulinet :

« Toute opération nouvelle d'investissement doit donc théoriquement attendre que le budget primitif de l'exercice soit voté.

Toutefois, le vote du budget 2020 étant prévu pour le début de l'année 2020 et pour pallier cet inconvénient le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de voter une ouverture spéciale de crédit 2020 avant le vote du budget sur la base de 25 % des montants du budget 2019.

Pour les dépenses incluses dans une autorisation de programme, la collectivité peut les liquider, mandater dans la limite des crédits de paiement déjà prévus à son ouverture.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire, avant l'adoption du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors autorisation de programme pour un montant de 3 965 839 euros et à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement prévus en autorisation de programme dans l'attente du vote du budget primitif 2020 dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice précédent. »

Vote pour : 35

Vote contre :

Abstention : Mme Mairet

Non-participation au vote :

9) BUDGET PRINCIPAL 2020. AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION AMICALE SPORTIVE DE POISSY FOOTBALL.

9 à 22) Autorisation spéciale valant ouverture de crédits et autorisation de versement d'une avance sur subvention de fonctionnement 2020 avant le vote du budget primitif 2020 aux associations conventionnées : 14 délibérations pour les associations concernées par une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 € en 2019, et liées à la Ville par une convention d'objectifs et de moyens :

Monsieur le Maire annonce le passage des délibérations 9 à 22.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de voter sur l'ensemble des délibérations après l'exposé de Monsieur Prost.

Monsieur le Maire :

« Auparavant, mes chers collègues, vous le savez ces dernières années, les relations entre le monde associatif et les collectivités territoriales ont fait l'objet de nombreuses évolutions sur le plan juridique, allant vers plus de transparence et plus de contrôle. Il faut que tous ensemble, nous nous en réjouissons.

Pour vous éviter tout problème, la ville a rédigé l'an passé, un guide le plus exhaustif possible que vous avez reçu sur les liens existants et sur les relations possibles entre les élus et les associations.

Je vous remontre ce guide que nous avons présenté aux partenaires institutionnels, associatifs et également de l'Etat que ce soit au niveau du Département, de la région, de la communauté urbaine mais nous en avons également fait part à la Chambre Régionale des Comptes, qui avait effectué un contrôle, vous le savez, il y a deux saisons.

Ce que je peux vous dire, c'est que ce guide fait école et là encore il faut s'en réjouir.

Je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, y compris les spectateurs qui nous regardent et le public qui est ici, que ce guide pratique reste à votre disposition et que nous pouvons le remettre à loisir. Il doit rester un guide pratique à votre service et au service des agents de la Ville sur ce qui est possible et ce qui ne l'est pas dans le lien avec les associations. Il présente notamment les modalités de mise en œuvre de cette relation entre les associations pisciacaïses et la municipalité.

Dans ce cadre, je compte naturellement sur vous pour ne pas prendre part au vote ni aux débats pour les associations auxquelles vous seriez associés de près ou de loin, vous ou un membre proche de votre famille. Vous avez reçu un mail sur le sujet la semaine dernière et j'ai déjà noté un certain nombre d'incompatibilités pour des votes, je vous en remercie. Mais si certains ont oublié d'y répondre, je compte sur vous pour m'alerter et ne pas prendre pas au vote des délibérations concernées.

Mes chers collègues je vous remercie et je laisse la parole à Michel Prost. »

Monsieur Prost :

« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Comme les années précédentes, il s'agit de l'autorisation de versement d'une avance de subvention de fonctionnement 2020 avant le vote du budget primitif aux associations concernées par une subvention supérieure à 23 000 euros en 2019 et liées à la Ville par une convention d'objectifs et de moyens.

Quatorze associations sont concernées pour des montants représentant 50 % de la subvention 2019, montants qui seront versés en janvier 2020. Il s'agit :

- Le football : 160 000 €
- Le basket : 75 000 €
- Le triathlon et le judo : 70 000 €
- La natation : 25 000 €
- Le handball : 20 000 €
- IPS : 20 000 €
- La Saint Louis : 20 000 €
- Rugby : 12 500 €
- Club Saint Exupéry : 132 500 €
- Clos d'Arcy : 165 000 € (incluant la reprise de gestion de l'Espace Vanpouille par l'avenant n°2 de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Clos d'Arcy. L'avenant qui vous est proposé et annexé à cette délibération).
- Peguy : 75 750 €
- La place Corneille : 20 000 €
- Le COS (Comité des Œuvres Sociales) : 108 500 €

Cela concerne aussi en dehors de ces 14 associations, 3 associations dont le montant de subvention est inférieur à 23 000 euros. Il s'agit :

- La boxe : 9000 €
- Le Volley : 8500 €

Ces deux associations sont liées par la Ville par une convention d'objectifs et de moyens.

- Harmonie de la Lyre Amicale : 10 500 € (elle bénéficie d'une convention financière annuelle, renouvelable chaque année).

Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces 17 délibérations pour permettre le versement d'une avance de subvention 2020 à ces 17 associations. »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Prost.

J'en profite pour remercier également le service des associations de la ville de Poissy, Monsieur Demessine pour ne pas le nommer, et tous les services instructeurs qui ont fait un remarquable travail comme à l'habitude. »

Madame Vinay :

« Je voulais juste vous dire si on pouvait mettre à part la délibération n° 19 ? »

Monsieur le Maire :

« Ce que je vous propose, c'est qu'on les vote une par une car il faut qu'un certain nombre de collègues sortent de la salle puisqu'ils sont membres de Conseil d'Administration. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10) Poissy Basket Association.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11) AS Poissy Triathlon.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12) Judo Ju-Jitsu club de Poissy.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

13) Cercle Nautique de Poissy Natation.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

14) Amicale Sportive Poissy Hand Ball.

Vote pour : 35

Vote contre :

Abstention :

Non-participation au vote : Mme Hubert

15) Inter Poissy Sports.

Vote pour : 35

Vote contre :

Abstention :

Non-participation au vote : Mme El Masaoudi

16) Saint-Louis de Poissy.

Vote pour : 34

Vote contre :

Abstention :

Non-participation au vote : M. Nicot et M. Duchesne

17) MLSGP 78 RUGBY.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18) Club Saint Exupéry, convention d'objectifs et de moyens 2019/2020 renouvelée à ce même Conseil.

Vote pour : 33

Vote contre :

Abstention :

Non-participation au vote : Mme Dos Santos, Mme El Masaoudi et M. Nelson de Jesus Pedro

19) MPSL du Clos d'Arcy.

Vote pour : 31

Vote contre :

Abstention : Mme Vinay, Mme Pothier, Mme Loque, M. Falzon et Mme Mairet

Non-participation au vote :

20) Club Péguy.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21) La Place Corneille.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

22) Comité des Œuvres Sociales.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

23) BUDGET PRINCIPAL 2020. AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION HARMONIE LA LYRE AMICALE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24) BUDGET PRINCIPAL 2020. AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE POISSY BOXE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

25) BUDGET PRINCIPAL 2020. AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION POISSY VOLLEY.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

26) BUDGET PRINCIPAL 2020. AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION A LA REGIE PERSONNALISEE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE DE POISSY.

Monsieur Moulinet :

« Merci.

Il est proposé pour les établissements publics locaux d'autoriser l'ouverture des crédits ainsi que les versements d'une avance de subvention de fonctionnement 2020, à hauteur de 50 % du montant attribué lors du budget primitif 2019 :

- La régie du Théâtre : 448 000 €
- Le Centre Communal d'Action Sociale : 1 116 500 €
- Le Conservatoire de musique, danse et art dramatique : 61,60 % pour tenir compte des recrutements c'est-à-dire 462 000 € ».

Monsieur le Maire :

« Je vous remercie mes chers collègues.

J'en profite pour saluer aussi le travail qui est fait par les collègues du Centre Communal d'Action Social avec notamment le gros week-end dernier. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

27) BUDGET PRINCIPAL 2020. AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION A LA REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

28) BUDGET PRINCIPAL 2020. AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE POISSY.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

29) PARRAINAGE ET MECENAT FINANCIER DE LA SOCIETE GENERALE, TRANSDEV CSO, VEOLIA OTUS, DES CAISSES LOCALES DU CREDIT AGRICOLE DE POISSY ET DE MEULAN EN FAVEUR DE LA REALISATION DES SALONS ETUDIANTS, ALTERNANCE ET EMPLOIS 2020.

Monsieur Meunier pour Madame Grimaud :

« Merci Monsieur le Maire.

Bonsoir chers collègues.

En raison du succès des éditions 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019, les trois salons destinés à l'accès des jeunes à la formation, à l'apprentissage mais aussi à l'emploi de tous, seront reconduits par la Ville de Poissy en 2020, le 29 février, le 16 mai et le 5 octobre au Forum Armand Peugeot.

Sensibles à cette triple opération d'intérêt général en faveur de l'avenir professionnel de la jeunesse et de toutes les catégories de demandeurs d'emploi, LA SOCIETE GENERALE, TRANSDEV CSO, VEOLIA OTUS et LES CAISSES LOCALES DU CRÉDIT AGRICOLE DE POISSY et de MEULAN ont souhaité s'engager aux côtés de la Ville de Poissy en lui apportant un soutien financier pour les trois premières sous forme de parrainage et pour les deux dernières sous forme de mécénat.

Rappelons que le parrainage est un échange commercial qui fait que les donateurs se voient remettre, en retour de leur parrainage, une contrepartie notamment en matière de visibilité de communication tandis que le mécénat est un acte philanthropique avec une contrepartie fortement disproportionnée.

Bien entendu, la ville de Poissy est très attentive et elle remercie chaleureusement la Société Générale, TRANSDEV CSO, VEOLIA OTUS pour leur parrainage et les caisses locales du Crédit Agricole de Poissy et de Meulan pour leur mécénat en faveur des salons étudiants, alternance et emplois 2020.

La délibération vous propose d'approuver le principe d'action de parrainage et de mécénat en faveur de la ville de Poissy contractualisé :

- Une convention de parrainage de 1000 € liant la ville de Poissy à la Société Générale,
- Une convention de parrainage de 1000 € liant la ville de Poissy à TRANSDEV CSO,
- Une convention de parrainage de 3600 € liant la ville de Poissy à VEOLIA OTUS,
- Une convention de mécénat de 3000 € liant la ville de Poissy à la caisse locale du Crédit Agricole de Poissy,
- Une convention de mécénat de 2000 € liant la ville de Poissy à la caisse locale du Crédit Agricole de Meulan.

Il vous est également demandé d'en approuver les termes, de signer les dites conventions ainsi que tous les documents y afférents avec ces divers partenaires et enfin, de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter cette délibération.

Merci Monsieur le Maire. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

30) PARRAINAGE FINANCIER DE SAINT LOUIS IMMOBILIER EN FAVEUR DE LA COURSE NATURE LA PISCIACAISE 2020.

Madame El Masaoudi :

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Il s'agit de contractualiser le parrainage financier de notre partenaire historique et fidèle de la Pisciacaise, course nature, qui se déroulera le 29 mars 2020.

C'est un parrainage à hauteur de 5000 euros. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

31) Programme national « Action Cœur de Ville ». Etat / Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » / Commune de Poissy. Avenant à la convention-cadre pluriannuelle 2018-2022.

Monsieur le Maire :

« Mes chers collègues,

Dans le cadre du programme d'Action cœur de ville, qui a été validé en assemblée ici-même le 24 septembre 2018, plusieurs actions matures ont évolué.

Il est aujourd'hui nécessaire de passer un avenant à notre convention-cadre avec l'Etat pour modifier ces actions, afin de pouvoir demander à l'Etat les subventions nécessaires sur le sujet, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) au titre de l'exercice 2020.

La première action mature concernée est l'action : « Implantation d'un kiosque HUB Espace citoyen – espace de concertation ». Celle-ci a évolué.

C'est finalement sur un nouvel emplacement, sis à la gare de la Grande ceinture, que sera implanté ce « HUB – espace citoyen et entreprises dédié au développement durable ». L'évolution du projet implique des études et donc un chiffrage différent ainsi qu'une nouvelle demande de subvention auprès de la Préfecture.

Dans le détail, cette action nous permet de faire coup double.

D'abord en délocalisant le Hub dans la gare de la Grande Ceinture, nous valorisons un patrimoine pisciacais. Ce bâtiment remarquable de la fin du XIXème siècle, laissé à l'abandon depuis des années par la SNCF, était menacé de démolition. Plutôt que de laisser faire cette démolition, nous avons préféré sauvegarder ce témoignage du passé, auquel les Pisciacais sont attachés.

Lorsque l'on dit « menacé de démolition » c'est plus que ça car nous avons reçu au printemps dernier une lettre de la SNCF qui demandait l'avis de la collectivité pour la démolition par la SNCF du bâtiment de la Grande Ceinture. Les services de la Ville se sont déplacés, Patrick Meunier était encore présent la semaine dernière et à l'époque déjà Patrick Meunier avec sa passion pour le ferroviaire nous faisait part de l'attachement des Pisciacais sur le sujet.

Par ailleurs, nous avons donc décidé d'enrichir le concept du Hub citoyen en faisant de la gare une véritable Maison de vie éco-citoyenne. Lieu de rencontre, de formation, de concertation, d'exposition et de sensibilisation aux enjeux du développement durable, cet espace sera ouvert aux associations et aux entreprises engagées qui pourront utiliser le site pour des événements et des animations.

Au-delà du Hub, une cinquième action mature vient compléter les actions précédemment listées. Il s'agit d'un projet d'aménagement d'un « poumon vert » au boulevard Victor Hugo. Le projet est désigné sous le nom « Nature en ville ». Il consiste en l'aménagement d'un square paysagé sur un terrain de 280m² appartenant à la ville. Le coût d'aménagement du square dessiné par le cabinet CoBé et réalisé pour partie en régie interne par les services de la ville, a été estimé à environ 150 000 €.

Ici, vous le savez, il y a un certain nombre de démarcheurs, promoteurs qui souhaitent systématiquement aller investiguer les dents creuses. Depuis deux ans nous multiplions les rencontres avec un certain nombre de promoteurs pour leur expliquer que nous avons suffisamment

d'offres immobilières sur Poissy et étant propriétaires, à la différence parfois de démarcheurs sauvages où nous ne sommes pas propriétaires, nous avons la main.

C'est la raison pour laquelle, là encore au mois d'avril dernier, nous avons décidé de préparer un certain nombre d'études pour pouvoir arriver à les proposer ce qui est le cas ce soir.

Mes chers collègues, cela étant présenté, je vous demande de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre à intervenir entre l'Etat, la Commune et la Communauté urbaine GPS&O pour prendre en compte la mise à jour des actions matures et de m'autoriser à demander les subventions nécessaires pour ces deux actions matures relevant de la compétence communale. »

Madame Mairet :

« Merci Monsieur le Maire.

Vous listez les actions matures du programme Cœur de Ville. Il y a une maison de vie éco-citoyenne, un incubateur, un kiosque à musique, la passerelle Carrières-sous-Poissy / Poissy et un « poumon vert » Boulevard Victor Hugo.

En face de ces projets vous dressez une liste de 9 points, des freins au dynamisme de la ville de Poissy, dressés dans le cadre du soutien demandé au programme du dispositif « Action Cœur de Ville ».

Le problème c'est que quand je superpose ces listes de freins au dynamisme et les actions matures qui sont en cours, je ne vois pas le rapport.

Le seul rapport que je verrais, et pourtant « Dieu » sait si la passerelle me pose problème parce que c'est quand même un investissement à 20 000 000 euros et en face on n'a jamais fait les études de fréquentation qui pourraient y avoir sur cette passerelle, c'est la seule action mature qui pourrait correspondre aux 9 points aux freins du dynamisme que vous avez listés c'est elle, mais les autres je ne vois pas en quoi ils répondent.

Je vous remercie. »

Monsieur Meunier :

« Je vais répondre très simplement Tchérylène que les actions matures, comme leur nom l'indique, étaient déjà très avancées lorsque nous avons pu bénéficier du programme Cœur de Ville.

Pour autant, ce programme Cœur de Ville a pour objet de nous permettre de préserver notre centre, au sens large, parce que nous sommes une commune qui a été retenue en raison de son rôle de centralité notamment de centralité commerciale. C'est-à-dire qu'elle draine de nombreux habitants des communes alentours.

C'est la raison pour laquelle, nous avons choisi une maîtrise d'ouvrage, tout au moins un assistant à la maîtrise d'ouvrage, qui s'appelle le Cabinet 360, de concert avec GPS&O bien entendu.

Et, que ce cabinet a diligenté 5 études en matière de commerce, en matière de développement économique, en matière de qualité de l'habitat, en matière d'images et patrimoine, et que ces 5 études sont en cours d'avancement pour pouvoir définir des mesures concrètes qui répondent précisément aux préoccupations et aux aspects négatifs, voire aux freins, qui pourraient pénaliser Poissy, tout au moins dans le maintien et voire dans son développement de son attractivité commerciale.

Voilà Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Madame Mairet, je pense qu'il faut qu'on se félicite de ces actions « Cœur de Ville ». Il faut s'en féliciter parce qu'à la différence d'un très grand nombre des 261 communes des Yvelines, la ville de Poissy a été retenue.

Elle a été retenue parce qu'elle a des projets. Je crois que lorsqu'on a des projets, je le dis souvent avec la communauté urbaine, on ne va pas s'en excuser.

Quand vous dites que vous ne voyez pas le rapport avec le développement du commerce de proximité et bien si, le rapport est tout trouvé.

Vous savez les actions « Cœur de Ville » dépassent les « Cœur de Ville ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le pilote qui le fait à l'échelle Nationale, Monsieur Rollon Michel-Blaisot, qui est l'ancien sous-préfet de Saint Germain en Laye et qui justement nous a demandé de diligenter les opérations que nous avons présentées parce qu'elles remplissaient cette idée d'attractivité.

Aujourd'hui, il me semble qu'il faut qu'on se félicite de mettre en place un « poumon vert » en centre-ville, là où évidemment on réclame toutes et tous, ici et bien ailleurs, plus de vert dans les collectivités, avoir un parc et il y aura des vignes dans ce parc.

Je pense que c'est une belle nouvelle, une très belle nouvelle d'attractivité. Ce sera une des premières un « poumon vert » en centre-ville, nature en ville.

Je ne suis pas d'accord avec vous, Madame Mairet, sur la passerelle entre Poissy et Carrières-sous-Poissy qui est un des facteurs d'ailleurs des plus matures que nous avons porté et qui sera financé à plus de 3 millions d'euros par l'Etat.

D'abord parce que les études existent, simplement elles ne sont pas présentées actuellement.

De l'autre côté du bord de rive, nous avons le parc du peuple de l'herbe qui est un moteur d'attractivité pour la ville de Carrières, des Carriérois et Carriéroises qui demain pourront venir sur le pôle sud de la gare routière à bicyclette, puisque ce sont des voies douces et de la même manière pour les Pisciacais et Pisciacaises qui pourront emprunter cette passerelle.

On est dans l'attractivité, ce que l'on appelle le « Cœur de Ville ».

Sur le HUB citoyen, il y a une approche de notre part qui a évolué. Il y a deux raisons à cela.

La première, c'est que le coût initial que nous avons prévu était très dispendieux lorsque nous avons eu les chiffres et les devis. Cela a été compliqué parce qu'il n'était pas question, je crois que nous partageons ça aussi sur l'usage des deniers publics, que sous prétexte que nous bénéficions des aides de l'Etat, quelles qu'elles soient, de dépasser des sommes qui seraient bien trop importantes par rapport au projet initial et étaient quasiment multipliées par 2 et demi.

La seconde raison, c'est que cette place de la République, les Pisciacaises et Pisciacais l'aiment dans son espace. Depuis que nous avons instauré le kiosque à musique et que nous avons demandé de le conserver de façon pérenne au centre de cette place, de conserver également le manège pour les enfants juste à côté, il est vrai que cela limite l'espace.

On s'est dit qu'avec les différentes cérémonies que nous pouvons organiser sur la place de la République (la fête de musique, le 14 Juillet...), il fallait conserver l'espace. C'est vrai que les Pisciacais l'aiment particulièrement et il y a eu une approche qui a évolué de notre part.

L'arrivée très opportune du dossier de la SNCF au printemps dernier a terminé de nous convaincre et nous avons là l'occasion, comme je l'ai dit, de faire coup double.

J'espère bien que nous irons au bout de ces opérations. En tout cas, l'Etat « Cœur de Ville » nous y invite.

Merci de votre intervention. Cela permet d'expliquer plus en profondeur ce que nous sommes capable d'expliquer ce soir. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

32) Autorisation du Conseil municipal donnée à Monsieur le Maire de signer le protocole d'accord transactionnel lié au cinéma du centre-ville.

Monsieur Moulinet :

« La commune de Poissy est propriétaire du cinéma composé de cinq salles. Il a été confié à la société des cinémas de Poissy par bail emphytéotique pour une durée de 50 ans en vue de son exploitation en 1993.

Le 15 février 2019, la société des cinémas de Poissy informait la ville par une déclaration de cession et par un courrier, de son projet de transférer le cinéma à une filiale, la société C2L Poissy, pour purger le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.

Et, elle a souhaité transférer son bail emphytéotique à la société C2L Poissy.

Elle demande à la ville d'autoriser ce transfert et d'agrée C2L comme nouveau preneur.

Ne disposant pas de suffisamment d'informations sur les modalités de transfert et les conditions d'exploitations futures du cinéma, compte tenu de l'enjeu majeur que présente le cinéma dans la politique d'attractivité du cœur de ville, la commune notifiait le 11 avril 2019 à la Société des cinémas de Poissy son refus de procéder au transfert du bail emphytéotique, son intention d'exercer son droit de préemption sur le fonds de commerce.

La ville a décidé de saisir le Juge de l'expropriation.

L'affaire est, à ce jour, en cours d'instruction devant le juge.

L'action de la Ville a ainsi permis plusieurs rencontres avec le dirigeant actuel et les cinémas UGC.

Il a pu être apporté toutes les informations utiles sur la poursuite et le développement du cinéma.

Ceci nous a permis de mettre en place un projet de protocole d'accord transactionnel pour permettre à la société des cinémas de Poissy de poursuivre son projet initialement envisagé avec la société C2L Poissy qui sera reprise par UGC.

Pour permettre à la commune d'avoir l'assurance du maintien sur son territoire d'un cinéma de qualité avec des travaux de réaménagement conformes à ses attentes, aux normes et standard UGC.

Si, pour une raison quelconque UGC ne devrait pas reprendre le cinéma C2L Poissy, le protocole prévoit que tout autre repreneur sera soumis à nouveau à une procédure de préemption.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société des cinémas de Poissy et la société C2L qui a été annexé au rapport. »

Monsieur le Maire :

« Je voudrais m'attarder quelques instants sur cette délibération et vous l'aurez compris sur cette très belle nouvelle pour les Pisciacaises et Pisciacais qui sont très attachés au cinéma du centre-ville.

J'ai entendu, j'ai lu ici ou là que le cinéma allait disparaître, que nous allions faire des grands centres cinématographiques sur les hauts de Poissy...

Je voudrais remettre quelques pendules à l'heure par rapport à cela.

Pourquoi nous avons été amenés, avec mes collègues, à prendre cette décision ?

Parce qu'il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles, nous sommes des personnes de confiance et nous croyons à la parole donnée.

Quand, il y a deux ans, C2L est venu nous voir avec mon collègue de Saint Germain en Laye, et nous entretenons d'excellentes relations avec les dirigeants de C2L, il nous a été dit ceci « Nous allons moderniser vos deux salles pour que Poissy et Saint Germain en Laye puissent avoir des salles refaites. » (Poissy : 1993 et Saint Germain le cinéma est plus ancien).

Depuis, la ville de Poissy n'a eu aucune nouvelle de la part de C2L jusqu'au moment où je découvre dans le courrier des Yvelines, sans avoir été prévenu avant par quiconque, que la ville de Saint Germain en Laye va se doter, non loin de son centre-ville, non pas d'une rénovation de son cinéma mais la création d'un nouveau cinéma avec 10 nouvelles salles qui a été proposé par UGC, qui est l'un des gros pontes du cinéma Français.

Oui, cela est formidable. Evidemment que lorsque vous avez un champ de promotion sur des unités foncières et que l'on vous propose de créer dix nouvelles salles de cinéma, cela est formidable.

Mais que dit la ville de Poissy ? Elle s'incline ? Elle dit quel dommage ?

Et bien ce n'est pas ce que j'ai fait et la réaction vous l'avez devant vous. Certaines et certains n'ont peut-être pas compris cette approche.

Nous sommes donc allés, avec Fabrice Moulinet, au bras de fer avec C2L, simplement pour leur dire que quand on a une parole il faut la tenir.

C2L l'a bien compris puisque depuis on a des rencontres avec UGC. Ce qui n'était pas le cas auparavant.

Ce matin encore, j'étais avec le directeur régional d'UGC pour que nous puissions acter ce sur quoi il s'était engagé.

Il faut bien se dire, Mesdames et Messieurs, que si demain il y a un cinéma avec 10 salles où que ce soit, Saint Germain en Laye, Chambourcy ou Orgeval, et s'il ne se passe rien avec la même programmation ici à Poissy, le cinéma de Poissy fermera. Il faut le savoir.

Nous n'avons pas de prise directe avec une entreprise privée. Nous pouvons suggérer, nous pouvons solliciter mais nous ne pouvons pas exiger.

Le seul point qui nous a permis d'aller au bras de fer avec C2L c'est que le cinéma C2L appartient en partie à la SEMAP. Dans des bâtiments appartenant à la SEMAP.

Et, c'est ainsi que C2L, qui l'imaginait mais qui n'avait pas encore la certitude avec UGC, a pu faire cette démarche.

Alors, qu'est-ce que nous allons avoir maintenant avec UGC ? Quand cela sera signé ?

La Charte en question vous l'avez avec le concept UGC mais je vais la rappeler à celles et ceux qui nous regardent et qui sont ici présents.

Nous avons une identité architecturale forte : des aménagements soignés, décoration, choix des matériaux, des espaces d'accueil confortables, des écrans d'informations, des critères élevés de qualité de projection, un contenu culturel fort, une programmation large et diversifiée, la diffusion de film en version originale sous-titrée, la diffusion de documentaires, des programmes complémentaires hors films comme « Viva l'Opéra » ou des ballets, des animations régulières en lien avec la programmation avec des avant-premières simples ou avec des équipes de film, des débats, des projections de film du patrimoine au travers d'UGC culte et évidemment des partenariats avec des Institutions culturelles locales, comme c'est le cas avec C2L.

Je crois que nous pouvons se féliciter et nous nous féliciterons encore plus quand nous aurons la chance d'inaugurer ce que UGC et C2L nous proposeront parce que nous avons l'engagement de nos partenaires d'avoir un cinéma modernisé.

Voilà ce que je voulais vous dire en complément parce que je pense que c'est une bonne nouvelle pour la ville de Poissy. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

33) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention relative aux actions de soutien aux populations sinistrées, à l'encadrement des bénévoles et à la mise à disposition de salles communales au bénéfice de la Protection Civile des Yvelines.

Monsieur Letellier :

« Merci Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous.

Dans le cadre de la gestion des risques majeurs et de la mise en œuvre de son Plan Communal de Sauvegarde, validé par la délibération du 8 juillet 2019, la Commune de Poissy se doit d'assurer la sauvegarde de la population.

L'Association Départementale de Protection Civile des Yvelines est agréée pour mettre en place des dispositifs de secours pour tout type d'opération (opérations d'assistance, mission de soutien aux populations sinistrées, encadrement des bénévoles dans le cadre des opérations d'aide aux populations, dispositifs prévisionnels de secours).

La Ville a, en septembre 2018, déjà conclu une convention avec la protection civile. De plus, la Commune a souhaité renforcer ce dispositif en créant, par délibération du 24 septembre 2019, une Réserve Communale de Sécurité Civile composée de 27 bénévoles. Je tiens à saluer quelques bénévoles qui sont dans le public parce que, Monsieur le Maire, vous allez avoir une très belle réserve communale sur Poissy.

Dans ce cadre, la Protection Civile a réalisé des réunions d'information en direction des réservistes, en avril et mai derniers, ainsi que des formations théoriques à l'utilisation du matériel logistique lié à la prise en charge « d'impliqués », leur accueil et leur hébergement temporaire lors du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde. La Protection Civile a également formé des réservistes au premier secours niveau 1. Enfin, un exercice de simulation d'un accident ferroviaire a été organisé le dimanche 17 novembre 2019.

De plus, afin de permettre à cette association de mener à bien ses missions d'information et de formation auprès des bénévoles et de la population, la Ville a décidé de mettre à disposition gratuitement des salles communales au maximum 5 fois par an.

Pour pouvoir efficacement faire face à ces évènements potentiels, il est apparu nécessaire de renouveler le concours de la protection civile des Yvelines au moyen d'une convention entre la Commune et celle-ci.

Une contribution de 2000 euros sera versée par la Ville à l'association de la protection civile des Yvelines dans le cadre de cette convention de partenariat.

Il est donc proposé de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération. »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Letellier.

Bravo aux membres de la réserve citoyenne. »

Vote pour : 35

Vote contre :

Abstention :

Non-participation au vote : Mme Messmer

34) Relocalisation de la fourrière intercommunale de Poissy.

Avenant 1 à la convention 1 de partenariat financier pour la prise en charge des études préalables.

Monsieur Monnier :

« Merci Monsieur le Maire.

Je vais intervenir sur les délibérations n° 34 et 35 concernant le déplacement de la fourrière.

Le protocole d'accord, signé le 19 avril 2017, relatif à la relocalisation de la fourrière afin de permettre l'installation du centre d'entraînement du PSG, précise que la ville de Poissy prendra en charge les frais de déplacement de la fourrière sous maîtrise d'ouvrage SIVOM.

Une convention n°1, entre la ville de Poissy et le SIVOM, a été signée le 18 janvier 2018 pour la prise en charge financière des études préalables. Le montant total des études n'étant pas connu à la date de signature, il est nécessaire de fixer par avenant à la convention, le montant des études supplémentaires pour la dépollution, la géotechnique, la géométrie, l'acoustique ...etc.

Le montant des études supplémentaires est de 78 699 euros HT.

Une convention n°2 entre la ville de Poissy et le SIVOM a été signée le 4 octobre 2018 pour la prise en charge financière des études techniques et de maîtrise d'œuvre. Le montant total des études n'étant pas connu à la date de signature, il est nécessaire de fixer par avenant le montant définitif des études.

Contractuellement, le montant financier des études de maîtrise d'œuvre découle du montant total des travaux. Suite à l'augmentation des coûts des BTP due à l'aménagement du Grand Paris, le coût des travaux initialement estimé à 3 026 000 euros HT a été porté à 5 178 083,23 euros HT (dont 1 124 400,40 euros HT pour le garage solidaire).

La convention n° 2 prévoit, par ailleurs, que les coûts générés par le volet social et solidaire du projet seront portés par le SIVOM. Il convient donc de proratiser l'ensemble des coûts d'étude à hauteur de 78,29 % à la charge de la ville de Poissy.

Les coûts d'études à prendre en charge par la ville se décomposent ainsi :

- Rémunération supplémentaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre : 153 170,17 € HT
- Affermissement de la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination : 23 714,72 € HT
- Missions de contrôleur technique et coordonnateur sécurité et protection santé : 10 122,90 € HT.

Soit un total d'études supplémentaires de 187 007,79 € HT.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention n°1, suivie de la convention n° 2 ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent, d'autoriser Monsieur le Maire à subdéléguer à l'un de ses adjoints le pouvoir de signature des avenants et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie. »

Monsieur Djeyaramane :

« Je pense que c'est une bonne opération qui nous permettra d'imaginer d'autres choses à venir notamment en terme environnemental avec ce garage solidaire.

On aura également, peut-être, d'autres projets qui pourraient compléter cette fourrière. »

Madame Mairet :

« Je souhaite qu'il y ait une vigilance particulière sur la nouvelle fourrière animale.

Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire :

« Vous avez raison et je vous remercie pour votre intervention. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**35) Relocalisation de la fourrière intercommunale de Poissy.
Avenant n°1 à la convention n° 2 de partenariat financier pour la prise en charge de la
maîtrise d'œuvre et des prestations techniques.**

(Délibération présentée en même temps que la délibération n°34)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**36) Renouvellement de la convention signée avec l'association Baby Loup pour l'accueil avec
horaires atypiques de jeunes enfants.**

Monsieur Roger :

« Merci Monsieur le Maire.

Bonsoir mes chers collègues.

La ville de Poissy, désireuse de prendre en compte les besoins spécifiques des familles en matière d'accueil petite enfance a signé, il y a quelques années, une convention avec l'association Baby loup, située à Conflans Sainte Honorine.

Cette disposition permet de proposer un accueil aux parents exerçant une activité professionnelle aux horaires très atypiques (plannings variables, horaires morcelés, week-end, nuit...).

Pour continuer de répondre aux besoins possibles de ces familles et leur offrir la possibilité de concilier vie professionnelle et familiale, il nous paraît nécessaire de poursuivre ce partenariat avec l'Association, ouverte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

En quelques chiffres pour l'année 2018 : 577 heures et un coût pour la ville de 2308 € soit 2 familles.

A noter que pour 2019 nous n'avons pas eu de demande spécifique. Cependant, cette fluctuation s'explique par la mise en place par notre équipe des horaires élargis sur la ville de Poissy.

Pour 2020, nous souhaitons quand même renouveler la convention qui prévoira une participation de la ville de Poissy fixée à 4 € par heure et par enfant, facturée aux parents dans la limite de 5000 heures.

Cet avenant prolonge cette dernière pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

37) Renouvellement de la convention signée avec l'association IEPC (Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes) pour l'accueil de jeunes enfants.

Monsieur Roger :

« Merci.

Cette structure permet de proposer un accueil avec une attention particulière portée sur l'insertion professionnelle des parents en recherche d'emploi.

Les places sont attribuées exclusivement aux enfants habitant la Ville de Poissy. Elles correspondent à 100 % à la capacité agréée par les services du Conseil Départemental des Yvelines, soit 45 berceaux.

Pour l'année 2019, le coût est de 360 180 €. Pour l'année 2020, la participation de la Ville sera identique à 2019.

La convention est conclue pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

38) Actualisation des règlements de fonctionnement des établissements multi accueil de la Société EVANCIA S.A.S Babilou.

Monsieur Roger :

« La Société EVANCIA S.A.S Babilou reçoit au multi accueil : "Gambetta Les Alizés" et au multi accueil "Devaux" les enfants des familles Pisciacaises, admis à la suite de la commission d'attribution municipale de la petite enfance.

Il est nécessaire pour les usagers, que les règlements soient en concordance avec les règlements des établissements municipaux du jeune enfant.

Les règlements ont donc fait l'objet de modifications non structurantes que vous trouverez dans le tableau annexé à la délibération. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

39) Acceptation du legs de la collection de poupées de Madame Elisabeth CHAUVEAU.

Madame Xolin :

« Merci Monsieur le Maire.

Bonsoir mes chers collègues.

Les collections du musée du Jouet sont actuellement riches de plus de 13 000 objets et la plupart d'entre eux ont été acquis par don ou par legs.

Il s'agit ici d'un legs extrêmement important. Le nombre d'objets, vous l'avez déjà dans le rapport de présentation, il s'agit en effet de 5000 pièces. Ce qui ne veut pas dire 5000 poupées.

C'est une collection de poupées très intéressantes puisqu'elle a été réunie par une collectionneuse reconnue et tout à fait pertinente dans ses choix.

Donc, c'est vraiment un legs exceptionnel qui nous est proposé.

Bien sûr, les 5000 pièces sont des poupées mais aussi des petits accessoires les accompagnants.

Ces différentes pièces devront d'abord faire l'objet d'une acceptation de la commission d'acquisition puisque notre musée du Jouet est Musée de France. Elles pourront ensuite rejoindre nos collections si vous autorisez Monsieur le Maire à accepter le legs de Madame Chauveau. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

40) Renouvellement de la convention de partenariat entre l'association Relais Numérique et la ville de Poissy.

Madame El Masaoudi :

« Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit de renouveler pour la 3^{ème} année la convention de partenariat qui nous lie à l'association relais numérique.

Je rappelle que relais numérique a pour objet la lutte contre la fracture numérique et permet à un public fragilisé de bénéficier de prêt ou de don d'ordinateur.

L'association relais numérique collabore avec le service de la réussite éducative, les maisons de quartier, les centres sociaux et la source afin d'identifier ses bénéficiaires.

Elle apporte également son soutien de par sa technicité en installant du matériel dans les structures et anime les ateliers de reconditionnement.

Je remercie d'ailleurs Rachid Zedouti qui est le Président de cette belle association. »

Madame Lefebvre :

« Oui, excusez-moi parce que c'était sur la 40 que je voulais intervenir et non la 41. »

J'ai bien compris que c'était des ordinateurs qui étaient recyclés, bien remis en état de marche.

J'avoue, que les laisser aux enfants étant donné que nous savons que les contrôles parentaux ne sont pas forcément très bien faits, n'est pas la meilleure solution. J'aurais trouvé plus astucieux que ces ordinateurs soient mis à disposition dans les écoles pour ces enfants, pour ceux qui en ont le plus besoin mais pas à la maison parce que nous savons très bien que leur usage n'est peut-être pas uniquement celui qui est souhaité. Sauf, avec un contrôle parental bien préfiguré par ceux qui auront remis l'ordinateur en état de marche.

Voilà, c'est une suggestion donc je m'abstiendrai sur cette délibération parce que je ne suis pas complètement pour le fait de les donner comme cela.

Je vous remercie. »

Madame El Masaoudi :

« Je voulais juste compéter, par rapport à vos propos, Madame Lefebvre, qu'il y a un règlement d'utilisation qui est signé par les parents et que l'association se tient à disposition des écoles, si elles souhaitent, pour avoir ces ordinateurs.

Vous avez votre jugement. De mon côté, je pense que pendant les vacances ou les week-ends on ne va pas fragiliser encore plus ce public. Et, je pense qu'il faut faire plus confiance aux parents. »

Madame Vinay :

« Je voulais savoir est-ce que, par exemple, les ordinateurs obsolètes de la municipalité sont donnés ? »

Madame El Masaoudi :

« Oui, cela a été le cas la première année. La ville a fait don d'ordinateurs.

Tous les dons sont acceptés.

Par la suite, les ordinateurs sont reconditionnés.

Certains logiciels spécifiques aux écoles élémentaires sont parfois installés. »

Monsieur le Maire :

« Il nous est arrivé aussi avec le Département de pouvoir mettre à disposition un certain nombre d'ordinateurs qui étaient réformés. »

Vote pour : 35

Vote contre :

Abstention : Mme Lefebvre

Non-participation au vote :

41) Renouvellement de la convention de partenariat entre Yvelines Information Jeunesse (YIJ) et la ville de Poissy via le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ).

Madame El Masaoudi :

« Le fameux BIJ labellisé depuis un certain nombre d'années.

On renouvelle pour la 2^{ème} année la convention de partenariat avec Yvelines Information Jeunesse qui est la tête de réseau de ce BIJ. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

42) Convention de partenariat entre la ville de Poissy et l'association sportive Poissy Handball dans le cadre du dispositif "les midis du hand".

Madame El Masaoudi :

« Il s'agit d'un dispositif qu'on renouvelle pour la 3^{ème} année.

L'association de hand, présidée par Audrey Schohn, avec les éducateurs de la ville et les éducateurs de l'association proposent une initiation au hand pendant la pause méridienne pour les enfants qui ne sont pas pensionnaires, qui ne mangent pas à la cantine. Ceci, 3 fois par semaine sur le plateau de Beaugard et à Saint Exupéry.

Il y a une centaine de jeunes qui sont concernés par ce dispositif.

Je voulais remercier encore une fois cette très belle association pour ce dispositif.

Merci. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

43) Modification du tableau des effectifs.

Madame Dray-Bazerque:

” Merci Monsieur le Maire.

Six agents titulaires de la Ville avaient été mis à disposition du Conservatoire lorsque celui-ci était sous statut associatif.

Devenue régie, donc établissement public, le Conservatoire peut désormais prendre en charge la gestion de ces agents.

Cinq sur six ont choisi de muter au 1er novembre 2019. Les postes sur les grades correspondants peuvent être supprimés.

Il convient de modifier le tableau des effectifs de la Ville.”

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

44) Signature d'une convention tripartite entre l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale, l'Etat et la commune de Poissy pour l'octroi d'un poste d'adulte relais.

Madame Dray-Bazerque:

« Le dispositif des adultes relais permet de confier des missions de médiation sociale et culturelle à des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, âgés de plus de 30 ans, précédemment sans emploi ou en contrat aidé.

Son objectif est double :

- Donner un cadre stable aux actions de médiation sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Offrir, dans une logique d'insertion, des opportunités d'emploi aux adultes des quartiers prioritaires.

L'attribution d'un poste d'adulte relais doit faire l'objet d'une convention préalable entre l'employeur et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), représenté par la Directrice départementale de la cohésion sociale. Cette convention précise les missions, le lieu d'intervention et les caractéristiques du poste. Sa signature est un préalable au versement de l'aide. La convention est signée pour trois ans, et peut être reconduite une fois. Chaque renouvellement peut être accordé pour une durée maximum de 3 ans.

Le financement de ces postes est assuré par l'Etat, à hauteur de 75 % du salaire, sur la base du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (S.M.I.C.). Les 25 % de salaire restants sont à la charge de l'employeur, de la Ville autrement dit, de même que les frais de fonctionnement afférents au poste.

Suite de la signature d'une convention tripartite en 2016, la ville de Poissy possède à ce jour 3 postes d'adulte-relais:

- 1 agent d'information, d'animation et de prévention pour le sport, sur le quartier de Beauregard,
- 1 agent d'information, d'animation et de développement local, sur le quartier de Beauregard,
- 1 agent d'animation, de médiation et de proximité, sur le quartier de Beauregard.

Un 4ème poste d'adulte relais est proposé pour assurer une mission de médiateur, emploi chargé de repérage, de la détection des demandeurs d'emplois démobilisés et prioritairement des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Dans le cadre du contrat de la Ville il s'agit d'autoriser le Maire de la commune de Poissy à signer la convention tripartite et tous actes subséquents à intervenir avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSé) et l'Etat pour l'octroi d'un poste supplémentaire d'adulte relais pour assurer une mission de médiateur, emploi chargé de repérage, de la détection des demandeurs d'emplois démobilisés et prioritairement des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Sachant qu'il sera rattaché à la Source et qu'il interviendra à la fois à la Source et sur le quartier de Beauregard.

Je vous remercie Monsieur le Maire."

Madame Mairet:

« Merci Monsieur le Maire.

Madame Dray-Bazerque a parfaitement répondu à mes questions.

Je voulais simplement savoir à quelle structure étaient rattachés ces emplois, ces adultes relais ?

Vu leurs missions, valorisation de l'emploi auprès des jeunes, sont-ils rattachés à la mission locale ? »

Madame Loqué :

« Moi également, partiellement j'ai eu la réponse. Je souhaitais connaître les périmètres d'actions des adultes relais et plus concrètement leurs modes d'actions.

Merci. »

Monsieur De Jesus Pedro:

«Merci Monsieur le Maire.

Oui, effectivement c'est le 4^{ème} poste d'adulte relais qui est en contrat avec la mairie. Il y en a d'autres qui sont en contrat avec des associations sur d'autres quartiers.

Pour répondre à la première question, sur la mission locale, dans leur mission les adultes relais sont amenés à travailler avec la mission locale mais ils sont rattachés, pour les 3 agents, au centre André Malraux, et le 4^{ème} agent est rattaché à la Source.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

45) Approbation du compte-rendu d'activité à la collectivité locale 2018 de la ZAC de la Coudraie.

Madame Dos Santos :

« Merci Monsieur le Maire.

Conformément à l'article 22 du traité de concession qui a été signé avec la Ville, l'aménageur doit fournir à la collectivité chaque année un compte rendu d'activité qu'on appelle le CRACL.

Le présent rapport présente de manière synthétique le CRACL 2018 soumis à votre approbation.

Je vais faire une présentation extrêmement synthétique. Sachant que le compte rendu annuel est à la disposition des membres du Conseil, dans le dossier de consultation. Mais vous pouvez également vous référer au tableau de synthèse qui est joint à la présente délibération.

Je vais surtout insister sur les dépenses et les recettes.

Les dépenses effectuées par l'aménageur en 2018 représentent un montant de 4 623 000 €. Ce montant est grevé essentiellement par les travaux d'aménagement qui représentent 2 550 000 €. Cette année, le volet foncier est également important puisqu'il représente 1 359 000 €. Ces deux postes génèrent à eux seuls 85 % du montant total des dépenses.

Le reste des dépenses concerne des honoraires techniques, des frais de gestion et de communication et la mise en état des sols.

Au niveau des recettes, pour l'exercice 2018, elles représentent un montant de 1 969 000 €. Cette somme concerne principalement les charges foncières c'est-à-dire le prix des terrains qui a été payé par les promoteurs ainsi que les subventions de la région et de l'ANRU.

A la différence des autres années, on peut noter que les dépenses sont supérieures aux recettes. Ce qui s'explique tout simplement par le fait que les travaux d'aménagement ont pris toute leur ampleur en 2018 alors qu'inversement, les ventes de charges foncières aux promoteurs ont largement diminué.

Pourtant, le bilan actualisé, cumulé montre un solde opérationnel positif de 860 000 € au 31 décembre 2018.

Je tiens à vous préciser que si tout se passe bien, nous devrions avoir à ce solde 860 000 € en positif et si je ne me trompe c'est la première fois qu'un bilan d'aménagement d'une ZAC montre un bilan positif.

Donc, on peut se réjouir. On espère que la ville pourra bénéficier du retour de ces sommes. On ne sait pas aujourd'hui comment faire puisque, comme je vous le dis, c'est la première fois que cela arrive et généralement il n'y a pas d'argent à redistribuer. C'est assez rare pour qu'on ne puisse le souligner ce soir.

En conséquence, je vous propose d'approuver le compte rendu d'activité à la collectivité locale 2018 de la ZAC de la Coudraie. »

Monsieur le Maire :

« Merci Sandrine.

Une ZAC soutenue par l'ANRU.

Je rappelle que ce résultat, qui est un très beau résultat, est aussi dû, en grande partie, à la valeur de revente du foncier qui aura été nettement supérieure aux premières estimations. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

46) Compte rendu financier annuel (CRFA) 2018 de la concession d'aménagement de la ZAC EOLES, Ecoquartier Rouget de Lisle.

Madame Dos Santos :

« Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit à peu près de la même opération pour le quartier Rouget de Lisle, puisque conformément à l'article 23.1 du traité de concession, l'aménageur doit fournir à la collectivité un Compte Rendu Financier Annuel.

Le rapport va présenter de manière synthétique le CRFA 2018 en se concentrant uniquement sur les dépenses et les recettes puisqu'un rapport exhaustif vous a été remis.

Au niveau des dépenses, nous avons un montant de 5 487 000 €. Ce montant correspond notamment aux travaux de VRD et d'espace public ainsi qu'à la mise en état des sols et aux divers honoraires techniques.

Cette évolution a d'ailleurs été actée dans l'avenant n° 4 du traité de concession d'aménagement qui a été validé par le conseil municipal du 8 juillet 2019.

Au niveau des recettes, nous avons également un montant de 5 487 000 €. Cette somme concerne principalement les charges foncières c'est-à-dire les prix des terrains payés par les promoteurs ainsi que les subventions et les participations.

Au 31 décembre 2018, le bilan financier, consolidé était de 108 619 000 € pour les dépenses et de 109 039 000 € pour les recettes.

Nous avons donc un bilan positif sur 2018.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu financier annuel 2018 de la concession d'aménagement de la ZAC EOLES Ecoquartier Rouget de Lisle. »

Madame Mairet :

« Merci Monsieur le Maire.

J'ouvre une parenthèse. On apprend que le coût total de dépollution, qui s'élevait à 4 000 000 € en 2017, est réévalué à 11 000 000 € en 2019. Je ferme la parenthèse.

Je suis embarrassée sur ce bilan puisqu'il est aussi question d'estimation jusqu'à la fin du programme.

Je suis embarrassée sur les projections de l'aménageur quant aux dépenses. Dans la colonne « frais divers et imprévus », je suis toujours aussi perplexe sur le raccourci sémantique sur la formule « divers ».

Je note une fluctuation importante des prévisions budgétaires :

- En 2020, on est à 385 000 €
- En 2021, ça grimpe à 800 000 €
- En 2022, ça chute à 200 000 €
- En 2024, on a une nouvelle hausse à 567 000 €
- En 2025, 540 000 €

Compte tenu du caractère imprévisible de ces estimations « d'imprévisibles » et s'agissant de « divers », je vais donc m'abstenir sur ce bilan.

Je demande que l'aménageur justifie un peu mieux les estimations dans les bilans.

Merci. »

Madame Dos Santos :

« Juste à titre d'information, cela a été la même chose chaque année pour la Coudraie puisque certaines dépenses ne sont pas prévues, donc cela évolue.

C'est tout à fait logique. Il n'y a pas de piège, on n'essaie pas de masquer ou de cacher quoique ce soit.

Je voulais juste reprendre la parole pour vous dire que sur le site de Rouget de Lisle, nous allons mettre en place un système de dépollution qui se fera sur place. Ce qui est une première. Ce qui est assez rare.

Nous allons donc traiter toutes les pollutions directement sur site afin d'éviter des problèmes environnementaux et pour éviter aussi des coûts supplémentaires. »

Monsieur le Maire :

« Par rapport aux remarques de Madame Mairet, que j'entends, il ne faut pas hésiter à venir aux réunions qui sont proposées par l'aménageur. Il y a une maison de projet où se déroulent régulièrement des réunions et que sur toutes les questions techniques, on peut être éclairé.

Je voudrais vous dire que jeudi dernier, nous étions dans le dernier Conseil de la communauté urbaine de l'année. Concernant cette ZAC, sur les 129 élus il y a eu 129 votes favorables à la délibération. Je pense que c'est la première fois depuis la création de la communauté urbaine.

Je demandais à Frédérique Semé et à Monsieur Boudon les étapes qui se succédaient et, l'une d'entre elles a eu lieu le mois dernier avec la 2^{ème} pour obtenir le label écoquartier.

Comme vous le savez autour de la table c'est que nous avons demandé d'investir massivement, cela sera une première dans les Yvelines, sur la gestion des déchets et des ordures ménagères qui se fera par aspiration avec un investissement de 4 millions d'euros. On ne se lésine pas sur le travail du développement durable et aussi sur le réchauffement climatique puisqu'ils se suppléaient à 160 bornes d'apport volontaire (il n'y aura pas de borne d'apport volontaire sur le 2^{ème} programme).

Ces 4 millions d'euros sont partagés à la fois pour la ville de Poissy, on en prend part, ce qui n'était pas prévu au départ en matière d'investissement. Sur ce sujet il n'y a pas d'économie à faire ou plutôt, je reprends une phrase célèbre du Docteur Bloch « ce n'est pas une dépense, c'est un investissement ». Et, l'autre part est prise par l'aménageur CITALLIOS.

Je voulais vous dire que ça avait été salué par la communauté urbaine et je remercie les services, parce que c'est un gros travail qui est fait par le service juridique, le service de l'urbanisme et les services techniques. »

Vote pour : 35

Vote contre :

Abstention : Mme Mairet

Non-participation au vote :

47) ZAC EOLES Quartier Rouget de Lisle. Avenant 1 à la convention de maîtrise foncière conclue entre la commune de Poissy et l'EPFIF le 2 juillet 2015.

Madame Dos Santos :

« Merci Monsieur le Maire.

L'Etablissement Public Foncier des Yvelines a assuré la veille foncière, dès mai 2010 sur le périmètre du projet de la ZAC EOLES. Une première convention d'action foncière a été signée le 2 janvier 2013, portant sur un périmètre de 7 hectares.

Cette convention permettait notamment à l'EPFIF d'acquérir les terrains pour le compte de la ville.

Le périmètre d'action ayant été élargi, puisqu'il est passé de 7 à 10,5 hectares, une nouvelle convention de maîtrise foncière a été signée le 2 juillet 2015. Il était prévu que cette convention prenne fin le 31 juillet 2020.

Or, aujourd'hui, près de 80 % des terrains sont maîtrisés dans le périmètre de la ZAC. Mais si les négociations foncières se poursuivent, elles deviennent de plus en plus compliquées. D'où la nécessité de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique qui permettra de lancer les procédures d'expropriation.

Compte tenu de ces éléments et dans le cadre de la poursuite de l'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle, il est nécessaire de prolonger la durée de la convention d'intervention foncière par le biais d'un avenant.

Ainsi, l'article 4 intitulé « durée de la convention », de la convention d'intervention foncière entre la commune de Poissy et l'EPFIF, qui a été signée le 2 juillet 2015, sera modifié de la manière suivante « le terme de la présente convention est fixé au 30 juin 2021 ». Les autres dispositions demeureront inchangées.

Afin d'achever la maîtrise foncière du projet, il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 de la convention de maîtrise foncière conclue entre la Ville et l'EPFIF et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

48) Echange sans soulte entre la ville de Poissy, propriétaire de deux maisons, sur terrain clos de murs, avec jardins, sises 37 et 39 boulevard Robespierre, cadastrées section aw n 122 et 121, et la SCI Tordjman, propriétaire d'un local commercial, situé 29, boulevard Robespierre, cadastre section aw n° 296 et 330.

Madame Dos Santos :

« La ville de Poissy ayant envisagé d'implanter un groupe scolaire aux 25, 31 et 35 boulevard Robespierre, elle a entrepris de faire réaliser des études permettant de confirmer la compatibilité du lieu avec la réalisation de ce groupe scolaire.

Les études de sol ont permis de conclure, fin juin 2019, à la compatibilité de la qualité du sous-sol avec cette réalisation.

La ville a donc décidé de relancer des négociations avec l'un des propriétaires restant dans le triangle Robespierre, la SCI AMPERE, représentée par Monsieur Tordjman, propriétaire du local commercial situé au 29 boulevard Robespierre.

En effet l'acquisition de cette propriété bâtie, à vocation commerciale, qui s'avance profondément dans le périmètre du foncier nécessaire à la construction du futur groupe scolaire, est absolument indispensable à une réalisation optimale et fonctionnelle de celui-ci.

Les négociations entreprises ont abouti à un accord se traduisant par un échange sans soulte dans lequel la collectivité cède les deux propriétés bâties sises 37 et 39 boulevard Robespierre, libres de toute location et occupation, pour recevoir en contrepartie le local commercial sis 29 boulevard Robespierre, également libre de toute location et occupation, sous condition de l'avis du service des Domaines et de l'accord du conseil municipal.

L'avis des Domaines étant positif, il est proposé au conseil municipal d'approuver cet échange sans soulte et d'autoriser le Maire de Poissy à signer le compromis et l'acte d'échange. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

49) Programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines, Prior'Yvelines. Convention développement résidentiel Poissy 2020/2024.

Madame Dos Santos :

« Merci Monsieur le Maire.

En juin 2015, le Département des Yvelines a voté une nouvelle politique du logement dont le programme Prior' Yvelines constitue l'un des outils les plus importants.

PRIOR' YVELINES propose ainsi un appui opérationnel aussi bien que financier, aux collectivités qui projettent à horizon 2021, de conduire un projet de développement résidentiel ambitieux ou un projet de rénovation urbaine.

La commune de Poissy a délibéré sur son intention de candidater à ce programme et sa candidature a été sélectionnée par le comité de pilotage.

Cette sélection concernera le projet d'écoquartier Rouget de Lisle ZAC EOLES.

Il convient maintenant de signer la convention PRIOR'YVELINES qui définit les conditions et les modalités d'accompagnement techniques et financières du conseil départemental des Yvelines.

Dans le cadre du programme PRIOR'YVELINES, le conseil départemental apportera une contribution de 6 000 560 euros à cette opération afin de financer l'équilibre du bilan d'aménagement de la ZAC EOLES.

L'ensemble de la contribution sera versé à la SEM CITALLIOS, concessionnaire de l'opération d'aménagement.

Outre, sa participation financière, le conseil départemental s'engage à mobiliser les moyens qui sont à sa disposition pour rendre opérationnel et favoriser la qualité des projets soutenus par PRIOR'YVELINES.

Les versements seront effectués en plusieurs acomptes sur demande écrite du bénéficiaire, justifiant de l'engagement des dépenses prévues au bilan d'aménagement.

L'annexe 1 précise qu'un premier versement de 4 500 420 € est envisagé pour 2020 et un second d'1 500 140 € pour 2024.

La convention PRIOR'YVELINES est établie pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la convention développement résidentiel PRIOR'YVELINES Poissy 2020 – 2024, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. »

Madame Mairet :

« Je vous remercie Monsieur le Maire.

Je passe mon tour, merci. »

Madame Loqué :

« Merci Monsieur le Maire.

J'ai deux interventions distinctes dans cette délibération.

Une première phase, de 462 logements dont 147 logements étudiants, a été livrée. Le coût des logements étudiants est très élevé.

Sur les phases 2, 3, 4 et 5 à venir, on constate que quelques modifications ont été apportées.

Le prix des opérations libres en centre-ville est à 5000€/m² donc non accessibles à des jeunes actifs, aux personnes de classe moyenne ni aux primo-accédants.

Vous parlez d'une offre plus diversifiée, avec un panel plus large en intégrant des logements locatifs intermédiaires, les LLI, et les logements en accession abordables de type BRS qui sont des baux réels, les solidaires.

Le pourcentage d'accession libre passe de 69 % à 61 % des logements. Donc, 8 % de logements BRS, soit 139 logements.

N'est-ce pas un effet d'annonce, parce que 139 logements ça me semble peu ?

J'ai quelques questions :

- Quel est le coût d'accession libre au m² à Rouget de Lisle ?
- Pourquoi ne pas avoir accès de façon plus large à un habitat participatif aux propriétaires en COP ? (c'est une alternative d'accession à la propriété).

Ma deuxième intervention concerne la collecte pneumatique. J'espère que vous allez me rassurer.

La collecte pneumatique consiste à déposer des déchets dans des points de collectes (des bornes) pour les acheminer par aspiration dans des conduits souterrains jusqu'au terminal dans lequel est installé une centrale d'aspiration.

Après compactage, les déchets sont acheminés par camion vers des filières de valorisation et de traitement. Sont collectés, les déchets ménagers et la collecte sélective tels que les journaux, les emballages, les bouteilles plastiques.

Le verre ne peut pas être collecté car il est trop abrasif ainsi que les déchets encombrants et les déchets dangereux.

L'avantage, c'est qu'en matière d'hygiène il y a une réduction des nuisances olfactives et sonores et une baisse des émissions de CO₂ liées à la collecte.

Il y a quelques inconvénients, c'est que l'investissement est important, 4 millions d'euros, parce qu'il faut ajouter le coût des camions de collecte mobile.

- Quelle qualité pour le tri puisque les déchets recyclables sont compactés ?
- Est-ce qu'ils seront valorisés par la suite ?
- En cas de panne, que se passe-t-il ?
- Quel est le coût d'exploitation ?

Quand on fait un bilan sur les villes Françaises qui ont mis cette collecte pneumatique, cela n'est pas performant.

L'ADEME semble d'ailleurs prendre du recul. Le bilan carbone n'est pas favorable car la collecte pneumatique réduit le trafic routier mais exige aussi une production d'électricité nécessaire au fonctionnement de l'aspiration.

Au niveau économique, le temps de retour est équivalent à la durée de vie de l'installation, c'est-à-dire 30 ans.

Donc, où est le bénéfice ? Est-ce une volonté politique d'affichage ? Est-ce que cet équipement est pertinent ?

Merci. »

Madame Dos santos :

« Je voulais d'abord vous donner l'information sur le prix d'accession qui est autour des 5000 euros pour une accession libre.

Je ne pense pas que ce soit un effet d'annonce contrairement à ce que vous sembliez indiquer.

Je vais quand même juste expliquer ce que c'est le BRS. C'est un nouveau dispositif qui est peu connu, que je trouve juste formidable puisque c'est un dispositif qui permet de dissocier le terrain du bâti et donc les gens peuvent acquérir leur logement hors prix du terrain qu'ils auraient dû payer. Ce qui fait chuter très fortement le prix du logement.

Bien entendu, cela est soumis à certaines conditions de revenus. Mais ça permet à des gens qui n'auraient jamais eu accès à une acquisition de pouvoir devenir propriétaires de leur bien.

Je vous invite à aller voir un peu plus en détail ce que c'est le Bail Réel et Solidaire.

Donc, non je ne pense pas que ce soit un effet annonce. On est à 20 % de logements sociaux sur la ZAC alors que nous sommes à 39 % de logements sociaux sur la totalité de la ville.

On a quand même une offre qui est du LLI, Logement Locatif Intermédiaire, avec plusieurs niveaux de locatifs. Cela concernera toutes les catégories de logements sociaux.

Le BRS qui est une nouveauté qui permet une acquisition à coût plus que maîtrisé et à côté de cela nous conservons nos processus d'acquisition à coût maîtrisé pour les ménages, les primo-accédants, comme nous l'avons toujours fait.

Donc, on aura une offre à coût plus intéressant pour une partie importante des Pisciacais et des gens qui souhaiteront habiter sur la ZAC. »

Monsieur Monnier :

« L'aspiration c'est quelque chose de vraiment pratique. Il faut savoir que sur la ZAC Rouget de Lisle, il y avait 150 bornes qui devaient être installées. Cela évite que les containers se promènent.

Je crois que c'est une bonne opération.

Quand vous parliez du tri, les déchets sont aspirés et dans le local où ils arrivent ils sont triés.

Je suis allé voir le fort d'Issy les Moulineaux, Vitry, Batignolles. Je vous garantis que cela marche très bien et les gens sont contents parce qu'il n'y a plus de saleté, plus de containers qui se promènent.

Regardez la gêne que ça créé lorsque vous avez des bornes enterrées dans Poissy et que vous avez les camions qui viennent les enlever. »

Monsieur Djeyaramane :

« Je pense, Madame Loqué, qu'il faut voir les points positifs et les points négatifs. Mais dans les points positifs, c'est surtout le fait que nous aurons beaucoup moins de véhicules qui circuleront sur la zone pour relever les bornes. Donc, ça c'est déjà un point très important.

Après, de façon générale, il me semble important qu'il faille avancer sur des nouvelles technologies. On ne peut pas attendre sans arrêt qu'une nouvelle technologie soit développée par d'autres.

Vous avez donné l'exemple du verre, effectivement pour le verre il y a des ajustements qui seront menés et qui sont travaillés par les différents opérateurs en France.

Mais nous, ce que nous avons constaté, c'est que c'était très positif. »

Monsieur le Maire :

« J'essaie de contacter la directrice de l'ADEME, pour rien ne vous cacher. Parce-que je suis très étonné par ce que vous nous dites Madame Loqué, sur le fait que l'ADEME serait contre la mise en place d'aspiration pneumatique.

Par rapport à ce que vous dites, Madame Loqué, je suis juste interpellé. D'abord, que vous n'interveniez que maintenant, ce qui n'est peut-être pas innocent, alors que cela fait un an qu'on a parlé de ce projet.

La deuxième chose, je vous entends intervenir sur deux sujets. L'effet d'annonce, à 4 millions d'euros l'aspiration pneumatique, ça fait cher l'effet d'annonce !

Et, sur la cité étudiante, je pensais que vous alliez féliciter la Ville, féliciter l'ensemble des collègues et l'opposition incluse sur le fait qu'il existe une cité étudiante à Poissy avec 149 logements.

Vous nous dites que l'investissement est trop cher. Moi, ce que je constate, c'est que cela permet aux étudiants, parfois nos enfants, via une carte étudiant, de pouvoir aspirer à avoir un meublé au cœur de la ville de Poissy, au cœur du pôle d'échanges et donc lutter contre le réchauffement climatique, profiter des transports en commun et surtout de bénéficier d'un loyer excessivement faible par rapport au taux de marché sur ce qui est proposé.

Ce que je trouve dommage, globalement, c'est qu'à aucun moment, ce n'est pas un jugement mais un constat, vous n'avez participé à aucune des réunions proposées par l'aménageur, par les propriétaires, dans ce que nous avons mis en place au cœur du quartier Rouget de Lisle, qui s'appelle la maison du projet. Toutes les questions que vous posez, les réponses vous les avez par les techniciens présents sur ces réunions.

Ce que je vous propose c'est que la prochaine fois, vous serez évidemment avertie, vous viendrez questionner, échanger sur le sujet par rapport à cela.

Ensuite, vous dites « je suis quand même assez étonnée du peu de logements » concernant le BRS à 139.

Madame Loqué, il n'y en avait pas avant. Et c'est dommage.

On aurait pu en faire plus, peut-être sur ces projets comme dans d'autres. Sur une autre mandature ça n'existait pas.

Je veux bien qu'on critique tout et que ça soit à chaque fois des effets d'annonce mais c'est ex nihilo.

Vous vous offusquez sur les questionnements de l'aspiration pneumatique. Je suis étonné que vous soyez interpellée alors qu'il me semble que l'idée d'aller vers un écoquartier fut en son temps une idée avec les collègues « Vivons notre ville », que vous portiez.

La seule différence, c'est qu'on n'a pas avancé d'un seul centimètre jusqu'en 2014.

C'est quand même quelque chose qui fait sens pour la collectivité.

Je pense qu'on doit vraiment se féliciter de ce qu'il se passe avec, comme l'a rappelé Madame Dos Santos, une offre qui est diversifiée sur ce qui est proposé dans la chaîne résidentielle. Et, c'était un sujet avec lequel on avait beaucoup travaillé avec Madame Mairet, sur la surface des logements (logements familiaux), sur le prix à coût maîtrisé.

Fort est de constater que sur les premiers échos que nous avons et sur les réservations qui ont été faites, nous sommes à 462 logements sur SOGEPROM avec les prix à coût maîtrisé.

Pour le coup, ça va vraiment dans le bon sens.

Je vous rejoins, Madame Loqué, peut-être qu'il y a des dispositifs qu'on peut rajouter à ceux existants.

On parlait du PLS, LLI, là on va mettre en place du BRS. Encore une fois cela n'existait pas.

Je pense qu'il faut le saluer, la création et la mise à disposition pour une clientèle, qui n'est pas forcément fortunée, d'aller vers le BRS.

Allons pourquoi pas vers la COP la prochaine fois. Je suis très ouvert à ce que vous dites, avec grand plaisir.

Comme le disait Monsieur Djeyaramane dans son message « on fait partie d'une équipe où on communique sur les solutions, là où d'autres voient systématiquement des problèmes ».

C'est bien dommage.

Félicitons-nous de cette ZAC Rouget de Lisle qui depuis 1965 germait dans les esprits et qui voit le jour depuis 2014. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

50) Désaffectation puis cession, à l'amiable, après enquête publique, d'une portion de 68 m² du chemin rural n° 14, des glaises, dans le secteur de la Bidonnière, au profit de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise pour la construction de la nouvelle rue de la Bidonnière dans le cadre de l'installation du campus du PSG sur les terres de Poncey.

Madame Dos Santos :

« Merci Monsieur le Maire.

L'assiette foncière du projet Campus du Paris Saint Germain est traversée par une voie communale, la rue de la Bidonnière et par des chemins ruraux le n° 14 des Glaises et le n° 15 de Poncey.

La majeure partie de ces chemins ruraux ne dessert désormais que les terrains acquis ou en cours d'acquisition par le PSG Training Center.

La ville de Poissy projette donc de céder les sections concernées de ces chemins ruraux au PSG Training Center pour la majeure partie, et à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise pour la petite portion du chemin rural n° 14 des Glaises, qui représente 68 m², qui sera traversée par la nouvelle voie de substitution reliant la RD113 et le Hameau de la Bidonnière, en remplacement de la portion de la rue de la Bidonnière qui est dans l'emprise du projet actuel Campus du PSG.

Aujourd'hui, cette portion de chemin n° 14 dite des Glaises, n'est plus affectée à un usage public.

Dans le cadre du projet, une enquête publique a été diligentée et organisée par la Préfecture des Yvelines.

La commission d'enquête a émis un avis favorable et sans réserve au projet d'aliénation de la portion de ce chemin rural dans lequel est incluse la portion objet de la présente cession, dépendant du domaine privé communal sur le secteur de la Bidonnière.

La ville de Poissy a accepté de céder à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, cette portion de 68 m² à l'euro symbolique sous réserve de l'accord du conseil municipal et ce, afin que puisse démarrer les travaux au début de l'année 2020.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver cette cession. »

Monsieur le Maire souhaite faire une parenthèse :

« Juste un petit point.

Je viens d'avoir la directrice de l'ADEME. L'ADEME n'est absolument pas contre. La directrice me dit que l'ADEME finance même des projets d'installation pneumatique.

Autre message, mais là par un dirigeant de PSA, qui me dit qu'il est très heureux des locations qui sont faites sur la cité étudiante.

Et, j'ajouterai que l'hôpital de Poissy permet aussi à des élèves infirmiers de pouvoir en bénéficier.

Je crois que c'est vraiment un beau projet.

Je rappelle que la cité portera le nom de Geneviève Brousset. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

51) Mise en place de la carte achats.

Monsieur Moulinet :

« Il est proposé de mettre en place une carte d'achat bancaire qui sera remise à des porteurs identifiés. Elle leur permettra de réaliser des achats directement auprès d'entreprises référencées par la commune pour faciliter le traitement interne comptable des opérations, de réduire les coûts induits et aussi pour assurer, aux fournisseurs référencés, des délais de paiement plus rapide.

La carte d'achat offre une série de fonctionnalités qui permet d'encadrer et de suivre l'exercice de la délégation du droit de commande.

La carte d'achat est une carte dite "à autorisation systématique", ce qui signifie qu'à chaque utilisation le commerçant consulte les habilitations propres à la carte qui effectue cette transaction.

Ces contrôles sont assurés par le serveur d'autorisation bancaire associé au programme de carte d'achat retenu par la collectivité locale.

Une consultation a été réalisée et la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France a été retenue.

Il est prévu de conclure un contrat d'une durée de 4 ans avec un plafonnement des achats à 400 000 euros annuel.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de la carte d'achat par la commune de Poissy avec la Caisse d'Epargne et d'arrêter ainsi les commissions de fonctionnement fixées dans le projet de délibération. »

Madame Mairet :

« Merci Monsieur le Maire.

Sur le fond je suis d'accord parce que ce genre de carte existe très bien dans les entreprises privées.

J'aimerais que vous nous précisiez combien de personnes détiendront cette carte et leurs fonctions.

Néanmoins, ce qui me pose problème c'est le plafond annuel de 400 000 euros de crédit qui me semble contradictoire avec des achats simples, répétitifs et de faibles enjeux, tel que vous le justifiez.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Mairet.

Les types de commerces concernés sont :

- Noyau de Poissy
- Fleuristes
- Petit matériel
- Chocolatiers
- Cavistes
- Superettes
- Enseignes de bricolage

Le nombre de personnes assermentées 4 ou 5. »

Monsieur Moulinet :

« Sur le montant, c'est un sujet que nous avons évoqué en commission finance.

Nous prenons l'ensemble des petits achats divers qui sont sur les budgets passés sur les comptes administratifs qui s'élèvent à plus de 500 000 euros. Nous sommes vraiment sur la ligne des petits achats.

Donc, nous avons limité à 400 000 euros, ce qui paraît cohérent. »

Monsieur le Maire :

« Je suis un fervent défenseur à ce que, dans la collectivité et notamment sur le commerce de proximité, à la différence de ce qui a pu se passer il y a quelques années, mais pas seulement ici, on puisse mettre en place des paiements facilités mais contrôlés avec les commerces.

On règle avec sa carte bleue et il n'y a pas de notes qui ne sont pas payés par mandat pendant quelques mois ce qui génère des retards sur les factures et un manque de trésorerie pour le commerçant.

C'est vrai que parfois c'est plus facile pour 1, 2, 3 ou 4 agents assermentés de pouvoir bénéficier de produits avec une carte achat de la collectivité. Mais, encore une fois c'est encadré et on essaie de limiter. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

52) Recensement rénové de la population 2020.

Monsieur Djeyaramane :

« Bonsoir chers collègues.

Comme vous le savez tous, les communes ont la charge de préparer et réaliser les enquêtes de recensement avec entre autre la responsabilité de recruter, encadrer et rémunérer le personnel pour ces enquêtes.

Les prochaines opérations de recensement de la population auront lieu du 16 janvier 2020 au 22 février 2020.

Dans ce cadre, la ville doit mettre en place le dispositif correspondant en s'appuyant sur le recrutement d'un coordinateur et d'agents recenseurs.

La délibération suivante a pour objectif d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure, à désigner un agent communal comme coordinateur de l'enquête et enfin, à recruter un certain nombre d'agents recenseurs suivant les modalités indiquées sur le tableau qui vous a été transmis avec un certain nombre d'indemnités identiques à 2017 . »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

53) Exercice 2019. Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise - compétence politique de la Ville. Contrats de ville 2014/2020. Signature du protocole d'engagements réciproques et renforcés pour les communes de Poissy et d'Achères - période 2020/2022.

Monsieur le Maire :

« Je vous explique mes chers collègues.

Par décision du Premier ministre, sur une Circulaire qui date du 22 janvier dernier, les contrats de ville sont prorogés jusqu'en 2022. Ils doivent néanmoins dans l'intervalle être rénovés, sous la forme de « protocoles d'engagements réciproques et renforcés ».

Ces avenants aux contrats de ville clarifient les engagements, concrets et précis, que les signataires entendront prendre.

Dans ce cadre, les contrats de ville ont été renégociés pour ne garder que les actions claires, mesurables, sur lesquelles les services de l'Etat, le Conseil départemental des Yvelines, la Communauté urbaine et les communes peuvent s'engager, d'ici 2022.

Sachez que chaque porteur, chaque financeur a un rôle crucial à jouer : pouvoir s'engager, sur trois ans, à porter ou financer des actions données, avec un objectif précis.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers collègues, comme l'a déjà fait la Communauté urbaine, qui pilote maintenant la compétence Politique de la ville, de signer le protocole d'engagements réciproques et renforcés pour les communes de Poissy et d'Achères, sur la période 2020-2022. »

Madame Vinay :

« Merci.

Si j'ai bien compris, il s'agit de la prolongation du contrat ville jusqu'en 2022 avec, je cite, « clarification des objectifs et concrétisation de l'action ».

Le financement de la politique de la ville dépend, entre autre, de la pertinence des actions proposées dans un cadre précis prévu par le contrat ville.

Pour les quartiers, en 2019, la communauté urbaine, dont c'est la compétence, a financé à hauteur de 688 100 euros, 116 projets portés par 67 acteurs.

22 500 euros pour Achères et Poissy, c'est très peu.

Pouvez-vous nous préciser la répartition entre Achères et Poissy et nous dire quelles sont les actions qui ont bénéficié de ce financement ?

Au titre du droit commun, la communauté urbaine consacre 1 013 639 euros à l'emploi et à l'insertion.

La mission locale Poissy/Achères/Conflans voit sa subvention diminuer drastiquement. Pour mémoire, elle était subventionnée à hauteur de 431 617 euros en 2018, 349 617 en 2019 et elle recevra que 280 288 euros en 2020.

En tant que Vice-Président de la communauté urbaine, pouvez-vous nous donner votre position sur le devenir des missions locales ?

Nous dire ce que la communauté urbaine privilégie dans ce domaine ?

Est-ce, par exemple, le dispositif activités proposé par le Département ?

Au niveau du contenu de la politique de la ville, la cohésion sociale est un pilier majeur depuis l'origine.

Je cite « enjeu majeur de la politique de la ville, elle requiert l'intervention coordonnée de l'ensemble des partenaires du contrat de ville afin de restaurer sur les territoires prioritaires une authentique égalité des chances, un accompagnement spécifique et une intégration sociale positive de leurs habitants ».

Quand on lit les actions de la commune, c'est très pauvre.

La ville avait un atelier santé-ville que vous avez supprimé, une maison des parents que vous avez supprimée, une maison des associations que vous avez vidée de sa substance pour ne rien mettre à la place.

Des brides d'actions sans colonne vertébrale, sans volonté farouche de tendre vers une cohésion sociale plus harmonieuse.

Vous avez pourtant des outils qui pourraient être performants : deux centres sociaux, deux maisons de quartier. Mais encore faut-il que ces structures fonctionnent convenablement et que la volonté politique de la municipalité s'y exprime.

Enfin, je finirai sur la lutte pour atteindre l'égalité femmes/hommes. Là encore des effets de manche en conseil municipal en m'invitant à une commission qui devait travailler sur le sujet. Nous arrivons en fin de mandat et rien n'a bougé.

La ville avait signé la Charte européenne de l'égalité femmes/hommes, mise aux oubliettes.

Même le 8 mars, journée du droit des femmes, rien sur Poissy.

Remarquez sur Achères ce fut salon de beauté pour les femmes, à pleurer !

Quant aux violences faites aux femmes le dispositif Flora redémarre-t-il ? Quel bilan peut-on en tirer ? Qu'en est-il de l'intervenante sociale au commissariat, qui a pour rôle d'accueillir les femmes victimes ?

Pour que la politique de la ville porte ses fruits, il faut une politique volontariste pour lutter contre les inégalités et les discriminations.

Poissy ne mène pas une politique à la hauteur des enjeux et ce ne sont pas les caméras de surveillance qui tisseront des liens entre les quartiers.

Les enjeux sont de taille car c'est la négligence de tous ces aspects de la cohésion sociale qui alimente le sentiment de dévalorisation des habitants des quartiers et conduit même parfois à la radicalisation. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Vinay.

Plusieurs points, il y a quelques confusions quand même parce que vous allez comparer le lien social avec, dans la provocation que vous faites, les caméras de vidéo protection. Vous remarquez je le prends très bien.

Sur les missions locales, l'idée de la communauté urbaine, vous le savez avec le législateur, c'est la mutualisation des biens et des moyens.

Pourquoi la subvention diminue de façon récurrente ? C'est qu'il y a une fusion/rapprochement des différentes missions locales et c'est ainsi que cela permet de générer des économies. Un peu à l'image aussi des piscines sur le lissage.

Ici, à Poissy, notre mission locale est exemplaire et vous le savez, Madame Vinay. Il y a un travail qui est fait, par Monsieur Benouni et ses équipes, qui est juste exceptionnel.

C'est dommage que notre chère élue Lydie Grimaud ne soit pas là parce que c'est l'ambassadrice de la mission locale, non seulement de Poissy mais aussi de la mission locale à l'endroit de la communauté urbaine. Et, on obtient d'excellents résultats.

La mutualisation des moyens et des ressources est en tout cas le sens de l'histoire par rapport à cela.

Je peux vous donner d'autres exemples. De la même manière, les syndicats intercommunaux ont plutôt vocation à diminuer, parfois à disparaître quand ils sont opérants sur différentes communautés urbaines ou communautés d'agglomérations.

Ça, c'est pour les missions locales.

Ensuite, je pense qu'on a encore beaucoup à faire et vous avez raison, en matière de politique de la ville. Souvent, on échange ensemble Madame Vinay. Je suis quand même étonné qu'ici vous soyez interpellée notamment par un dispositif Flora que vous avez bien connu puisque vous faites partie de celles et ceux qui l'ont initié.

Ce n'est pas un effet de manche. C'est vous-même qui nous avez proposé de participer à des commissions, et ce n'était pas une obligation. Je l'ai accepté parce que je pense que vous avez votre pierre à l'édifice à apporter sur le sujet.

Sur les différentes actions qui sont amenées, et beaucoup doivent être menées, je vous rejoins.

Vous nous demandiez les éléments précis, je vais vous les donner :

- CCAS : « stage crée ton avenir » : 1100 Euros
- Collège des Grands Champs : « Section football mixte » : 1500 Euros
- Le Pôle S : « La fabrique numérique des quartiers » : 12 000 Euros

Vous disiez qu'on a des populations, parfois, où la gestion est délicate dans les quartiers. Le pôle S, est l'un des exemples pris à l'échelle Nationale, que nous avons mis en place au cœur des quartiers, inauguré par le Ministre en personne, excusez du peu, Monsieur Julien Denormandie, avec l'ensemble des jeunes du quartier.

Pas plus tard que ce midi, on déjeunait avec les directeurs des Lycées et des Collèges. Le directeur du Pôle S était présent et nous disait comment, grâce à ce dispositif, il venait à lutter sur le décrochement scolaire.

Vous parlez de parentalité, on a maintenu des ateliers des parents, notamment le café débat des parents avec les collègues de l'association Amisey de Madame OGGAD.

Vous parlez de la maison des parents, on ne va pas tout ramener à l'équation financière mais quand on voit les millions qui ont été dépensés pour cette maison des parents et le peu de fréquentation qu'elle avait, on s'est dit qu'il était important pour nous d'imaginer autre chose. Et, c'est ce qu'on a fait en délocalisant l'accueil des parents à leur demande et c'est ce qu'on continue à faire.

Sur le bilan du dispositif Flora, que vous réclamez, 78 femmes accompagnées par le dispositif en 2019 avec 156 enfants dont 16 femmes et 39 enfants hébergés en logement passerelle.

Le dispositif Flora connaît un énorme succès mais pour autant je pense qu'il faut aussi que l'Etat nous accompagne sur le sujet.

Je vais vous dire pourquoi. C'est qu'aujourd'hui, l'Etat est incapable d'aller plus loin sur ce dispositif Flora, qui vient en aide aux femmes violentées, puisqu'on s'aperçoit que les personnes, majoritairement les femmes, occupent les logements sur une durée qui est bien plus importante que l'on imagine au départ. Aujourd'hui, on aimerait avoir un soutien actif de l'Etat, pas seulement financier, mais pourquoi ne pas avoir des appartements supplémentaires qui pourraient être mis à notre disposition.

Vous le savez comme moi, Madame Vinay, ce dispositif est une exception qui confirme la règle dans la politique de la ville au niveau de Grand Paris Seine et Oise puisque nous l'avons conservé alors qu'il aurait pu disparaître avec l'addition des différents EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Il n'a pas été mis entre parenthèse parce que nous continuons à le développer et à l'entretenir avec les collègues de Conflans et d'Achères.

L'orchestre à l'école, formidable initiative qui fait partie de la politique du contrat de ville et qui va être, lui aussi, développé. On est à 6000 euros pour la régie du Conservatoire.

Parmi les différentes actions, les actions d'appartenance Républicaine, et notre collègue Ali Fathi est ici et pourrait en témoigner.

Sur les différentes opérations de formation qui sont mises en place en partenariat avec l'Etat sur ces contrats de ville. Typiquement, la semaine dernière, avec le délégué du Préfet on a mis en place des opérations de sensibilisation à la radicalisation, à la laïcité et c'est l'ensemble du centre André Malraux qui a pu en bénéficier.

Le conseil citoyen de Saint Exupéry a pu obtenir une subvention de 4000 euros. Amisey, sur les médiations sociales et les médiations numériques, a pu obtenir 5000 euros.

Je pourrais également parler de l'accès à l'entrepreneuriat avec l'association ADIE ou encore la gestion urbaine de proximité qui est très importante, la GUP, qui bénéficie de 7000 euros.

Tout n'est pas parfait, on le conçoit.

Je le redis, et vous en avez fait également l'expérience, Madame Vinay, tout n'est pas facile dans la gestion des quartiers. C'est une délégation et c'est un secteur qui est délicat, sensible, parce qu'on gère au quotidien des relations humaines. Il ne faut pas se tromper non plus sur les personnes identifiées.

On a souvent échangé, Madame Vinay, sur le sujet.

Je pourrais revenir sur un directeur que vous aviez nommé à l'époque au Clos d'Arcy, qui a été tout simplement catastrophique, qui s'est traduit devant la justice.

Ce sont des choses qui ne sont pas faciles à gérer.

On pourrait rajouter, enfin, le PRE, Programme de Réussite Educative, qui bénéficiera sur cette période de 27 800 euros.

A l'arrivée c'est une enveloppe de 104 650 euros à la fois répartie entre 76 850 euros sur les crédits fongibles et les 27 000 euros dans le cadre du PRE qui s'inscriront dans le cadre des crédits de la politique de la ville pour le territoire de Poissy concernant la programmation des appels à projets au titre de l'année 2019.

Voilà ce que je pouvais dire pour compléter ce que vous souhaitiez Madame Vinay. »

Madame Vinay :

« Je vous signale qu'au Clos d'Arcy il y a eu un problème et nous l'avons réglé.

Il y a eu un problème, ce n'est pas la municipalité c'est une association et c'est la Présidente, Madame Litou, à l'époque, qui a géré le problème.

Ce n'est pas à la municipalité de choisir le directeur, à moins que vous vous le fassiez.

Le problème a été financièrement aidé par la municipalité, comme vous le faites d'ailleurs avec les 65 000 euros que vous avez rajoutés aussi sur Clos d'Arcy.

C'est-à-dire qu'il y a eu des problèmes et il a bien fallu les gérer.

Nous ne sommes pas responsables, nous embauchons des personnes mais nous ne savons pas ce qu'elles vont faire. On est bien d'accord.

Quand vous êtes arrivés en 2014, c'était Michel Simon qui était directeur. Donc, l'affaire avait été réglée. »

Monsieur le Maire :

« Alors Madame Vinay, comme la fois dernière, excusez-moi, on ne pas passer le conseil municipal dessus, je me suis dit « Madame Vinay dont on peut reconnaître une honnêteté intellectuelle, m'a semblé vaciller. »

De deux choses l'une, soit vous avez un peu perdu la mémoire sur le sujet soit vous nous prenez pour des imbéciles.

Je ne pense pas que vous nous preniez pour des imbéciles. Simplement, vous avez perdu un petit peu la mémoire. Je ne vous cache pas que cela me pousse à interpeller le Président, que je ne connaissais pas parce qu'il a pris ses fonctions après la Présidente dont vous parliez. Le Président a clairement rappelé ce qu'il en a été de votre gestion au moment où les faits se sont produits.

40 enfants à l'époque et il y en a plus de 100 aujourd'hui.
53 500 euros de déficits, Madame Vinay, en 2013 et 2015, en deux exercices.

Après le changement du personnel, l'affaire était entendue, le Clos d'Arcy était créateur.

C'est pour cela que je dis bien que c'est sensible et compliqué cette gestion.

Vous-même vous dites qu'il y avait un souci avec le directeur et qu'est-ce que vous avez fait ? Vous avez demandé d'embaucher avec la ville le directeur en question, qui a démissionné ensuite en 2015.

Il y a des choses qui nous échappent et qui nous interpellent.

Vous pouvez avoir, il est ici, le rendu de justice. Il n'est pas très mirobolant.

Le Président du Clos d'Arcy a parfaitement répondu dans le Courrier des Yvelines, la semaine dernière, et je suis très à l'aise car je ne connaissais pas ce Président lorsque nous sommes arrivés aux affaires.

Il a rappelé ce qu'il en était sur la gestion financière, la gestion humaine et sur ce qu'il avait mis en place, en toute légalité, notamment sur ce que vous disiez sur la démission d'un trésorier ou d'une trésorière.

Il faut que l'on soit vigilant. Ne pas jeter de l'huile sur le feu alors qu'on est sur des sujets sensibles. Surtout, il faut toujours se rappeler d'où on vient parce que comme je dis « c'est bien de vouloir moucher les uns mais il faut avoir le nez propre. »

Je vous remercie. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

54) Exercice 2019. Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise - attribution de compensation. Modalités de répartition de l'attribution entre la section d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur le Maire :

« Nous terminons ce Conseil par une délibération technique, que nous votons à la demande de notre communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise qui l'a votée dans les mêmes termes il y a quelques jours.

Cette délibération technique doit permettre, à compter de l'exercice 2020, de répartir l'attribution de compensation de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise entre la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Jusqu'à présent cette attribution de compensation était intégralement versée en fonctionnement. La ventilation pourra donc se faire dès l'année prochaine sur les deux sections directement. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire annonce qu'il est 21h28 et que le Conseil Municipal est désormais terminé.

Monsieur le Maire souhaite de très belles fêtes de fin d'année en famille.

Monsieur le Maire souhaite remercier la Direction générale des services, le service des Assemblées, le cabinet du Maire, le service juridique et le service communication pour l'organisation de cette séance.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le :

Lundi 27 janvier 2020 à 19h00

En salle du Conseil Municipal